



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 30 octobre 2013**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 septembre 2013

**10.003** Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 septembre 2013

**10.004** Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 octobre 2013

**10.005** Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 octobre 2013

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau - 1130128001

Accorder un contrat à la firme Sciage de Béton 2000 inc. pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour les travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, soit pour une somme maximale de 191 720,81 \$, taxes incluses - Période du contrat débutant au plus tôt le 15 novembre 2013 et se terminant au plus tard le 30 décembre 2014 - Appel d'offres public 1523 (3 soumissionnaires)

**20.002** Contrat de services professionnels

CE Capital humain et des communications , Relations de travail et soutien-conseil à la gestion - 1133692004

Accorder de gré à gré, un contrat de services professionnels au Centre universitaire de santé McGill / Conseil, Recherche et Innovation en Santé des Organisations (CRISO), pour réaliser et diffuser un programme de formation au rôle-conseil auprès des conseillers en ressources humaines du Service du capital humain et des communications, pour une somme maximale de 78 326 \$, sans taxes / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes d'administration générale

**20.003** Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1135967002

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Groupe IBI/DAA Inc. en architecture de paysage et en ingénierie pour l'analyse de l'état et la préparation des plans et devis de jardins et fontaines au Jardin botanique de Montréal, incluant la surveillance des travaux, projet # JAR-2012-15, pour une somme maximale de 274 445,32 \$ (taxes incluses). Appel d'offres public # 13-13175 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

**20.004** Contrat de services professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1126075004

Modifier la résolution CG13 0292 adoptée par le conseil d'agglomération le 29 août 2013 afin d'y retirer toute référence à l'approbation d'un projet de convention dans le premier paragraphe de la résolution

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes d'administration générale

**20.005** Entente

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1134390004

Autoriser le renouvellement de l'entente de service intervenue entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports (CE10 1268) pour la cueillette et la transmission de données émanant du Réseau de surveillance de la qualité de l'air dans le cadre de la réalisation du prolongement de l'autoroute 25 - Montant total versé par le Ministère en contrepartie des activités effectuées par la Ville en vertu de l'entente: 17 000 \$

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**20.006** Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121195011

Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Ville cède au Groupe Cammisano inc. des terrains situés au sud de la rue Sherbrooke Est, de part et d'autre de la 91<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à des fins de développement résidentiel, sans soulte, en compensation de terrains préalablement acquis par la Ville

**20.007** Immeuble - Servitude

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121233004

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministère des Transport du Québec une servitude d'utilités publiques, aux fins de conduites d'aqueduc principales, dont l'assiette est située au nord de la rue Surrey entre la rue Jean de la Londe et le croissant McBride, dans la Ville de Baie d'Urfé, pour la somme de 25 094,79 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.008** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1136464001

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 23<sup>e</sup> édition du « Mois de l'histoire des noirs, édition 2014 » / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.009** Autres affaires contractuelles

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130634008

Autoriser La Fondation des aveugles du Québec à débiter des travaux sur un terrain appartenant à la Ville situé du côté est de la rue Bennett, au nord de la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du futur lot 5 254 560 du cadastre du Québec, et ce, avant sa vente prévue en 2013 et aux conditions stipulées à la demande d'autorisation.

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.010** Contrat de construction

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1134474002

Accorder un contrat à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade) pour l'étanchéisation des cheminées des batardeaux des canaux ultraviolets (UV) à l'usine de production d'eau potable Atwater - Appel d'offres sur invitation MNU-2013-03 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 23 octobre 2013, 8 h 30, à l'article 20.004

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Budget - Autorisation de dépense

CE Lachine, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1130660018

Autoriser le financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 140 000 \$ pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow / Abroger la résolution CE12 1219

### 30.002 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Police, Direction principale - 1132327002

Accepter un don de 7 000 \$ à la mémoire de M. Jean-Baptiste Laguerre et affecter cette somme au budget du SPVM en faveur des jeunes participants au Mondial de Soccer / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Qualité de vie, Direction de la culture et du patrimoine - 1130014002

Autoriser la réception d'une contribution financière de 34 615,20 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2013-2014 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant

### 30.004 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Qualité de vie, Direction de la culture et du patrimoine - 1133673001

Autoriser la réception d'une contribution financière de 1 000 \$ provenant du Festival Montréal en lumière pour la prestation de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre de la Nuit blanche / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant

### 30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie, Direction - 1135359001

Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance de la Division du développement durable du Service de la qualité de vie vers l'arrondissement Saint-Léonard pour la poursuite d'un projet Quartiers 21 dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

### 30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 60 – Information

**60.001** Dépôt

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134501010

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 septembre 2013, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

---

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	21
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	1

**Dossier # : 1130128001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Sciage de Béton 2000 inc. pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour les travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, soit pour une somme maximale de 191 720,81\$, taxes incluses - Appel d'offres public 1523 - 3 soumissionnaires conformes. Période du contrat débutant au plus tôt le 15 novembre 2013 et se terminant au plus tard le 30 décembre 2014.

Il est recommandé :

1- d'accorder à la firme Sciage de Béton 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 191 720,81\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1523 et au tableau des prix reçus ci-joint.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Serge A BOILEAU **Le** 2013-10-17 13:29

**Signataire :**

Serge A BOILEAU

---

Président de la CSEM  
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130128001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Sciage de Béton 2000 inc. pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour les travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, soit pour une somme maximale de 191 720,81\$, taxes incluses - Appel d'offres public 1523 - 3 soumissionnaires conformes. Période du contrat débutant au plus tôt le 15 novembre 2013 et se terminant au plus tard le 30 décembre 2014.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de ses travaux d'entretien, la Commission exécute des travaux d'excavation dont les matériaux doivent être triés, brisés, transportés et disposés selon les règlements. De plus, la Commission doit déneiger le terrain qu'elle loue au 4305, rue Hogan, à Montréal. Le délai de validité des soumissions est de 120 jours suivant la date d'ouverture de celles-ci.

L'appel d'offre a été publié dans le système électronique SEAO et dans la revue Constructo. Le délai pour déposer la soumission était de 19 jours, soit du 16 août 2013 au 4 septembre 2013.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CE 13 0095 - 30 janvier 2013 : Accorder un contrat à la firme Sciage de Béton 2000 inc., pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, pour un montant total approximatif de 192 008,25 \$, taxes incluses - appel d'offres public 1498 (5 soumissionnaires).

Résolution CM 12 0040 - 23 janvier 2012 : Accorder un contrat à Les Entreprises Canbec Construction inc., pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, pour un montant total approximatif de 161 790,59 \$, taxes incluses - appel d'offres public 1437 (1 seul soumissionnaire).

**DESCRIPTION**

Les services demandés consistent à fournir la machinerie et les opérateurs nécessaires pour excaver le sol, briser les structures existantes, trier les matériaux, remblayer les tranchées et déneiger le terrain loué par la Commission.

Les travaux débuteront entre le 15 novembre 2013 et le 1er janvier 2014 selon les dates d'approbation et se termineront au plus tard le 31 décembre 2014 ou lorsque le montant du contrat aura été atteint selon la première des éventualités.

La machinerie est utilisée dans le cadre de travaux d'entretien du réseau (imputer au budget de fonctionnement) et à des travaux en régie (dépense capitalisée).

Le nombre d'heures minimum d'excavatrice prévu sur ce contrat est de 1 500 heures. À ces heures peuvent s'ajouter la location d'un camion à benne occasionnellement.

L'appel d'offres public a été publié le 16 août 2013 et s'est ouvert le 4 septembre 2013 aux bureaux de la Commission des services électriques de Montréal (75, rue de Port-Royal est, bureau 610, à Montréal). Trois (3) soumissionnaires ont présenté une offre, soit : Sciage de Béton 2000 Inc., E2R Inc., et les Entreprises Canbec Construction Inc.

## JUSTIFICATION

<b>Firmes Soumissionnaires</b>	<b>Prix</b>	<b>Contingences</b>	<b>Total</b>
Sciage de Béton 2000 Inc.	191 720,81\$	Aucune	191 720,81\$
E2R Inc.	214 273,74\$	Aucune	214 273,74\$
Les Entreprises Canbec Construction Inc.	214 485,86\$	Aucune	214 485,86\$
Coût moyen des soumissions reçues	206 826,80\$	Aucune	206 826,80\$
Estimation des professionnels à l'interne (\$)	199 697,20\$	Aucune	199 697,20\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			- 7,88%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			22 765,05\$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			- 7 976,39\$
Écart entre l'estimation des professionnels à l'interne et la plus basse conforme (%)			- 4,16%

Bien que la charge de travail augmente d'année en année, le recours à un entrepreneur en excavation se justifie par le fait que la CSEM n'a pas la machinerie et les opérateurs qualifiés à son emploi pour faire les travaux. Nous occupons les opérateurs pour un nombre d'heures variant de 1300 à 1600 heures par année. Selon les journées, nous pouvons avoir recours à plus d'une excavatrice et parfois à différents types de machinerie, ce qu'un entrepreneur peut nous offrir facilement.

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée s'explique essentiellement par l'inflation qui est intégré aux prix 2013 et un léger ajustement pour tenir compte des prix des autres soumissionnaires de 2013.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût est de 191 720,81\$ taxes incluses. Après récupération de taxes, le coût net est de 169 577,66\$.

Veuillez noter que les prix soumis par Sciage de Béton 2000 Inc. sont 4% inférieurs à l'estimation. Cette estimation est basée sur les prix 2013 majorés pour tenir compte de l'inflation.

Les crédits sont prévus au budget 2014 de la Commission des services électriques. Le bon de commande sera émis en début d'année.

Cette dépense concerne le budget de fonctionnement et le PTI.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat est essentiel pour réaliser les travaux d'entretien au réseau de la CSEM. Les travaux d'entretien sont majoritairement des travaux urgents permettant à nos usagers de donner le service de télécommunication, de téléphonie et d'électricité aux citoyens de Montréal.

Le report ou l'annulation de ce contrat retarderait ces travaux urgents et aurait un impact majeur sur les services considérés essentiels aux citoyens.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève - Ext BOIES  
Secrétaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Serge A BOILEAU  
Président

Pour

Denis Leblanc  
Chef de division, Gestion du réseau  
Tél. : 514-868-3109

**Tél :** 514 384-6840  
**Télécop.:** 514 868-3108

**Tél :** 514-384-6840  
**Télécop. :** 514 384-7298  
**Date d'endos. :** 2013-10-07

**Dossier # :1130128001**



**Dossier # : 1133692004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Capital humain et des communications , Relations de travail et soutien-conseil à la gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder de gré à gré, un contrat de services professionnels au Centre universitaire de santé McGill / Conseil, Recherche et Innovation en Santé des Organisations (CRISO), pour réaliser et diffuser un programme de formation au rôle-conseil auprès des conseillers en ressources humaines du Service du capital humain et des communications, pour une somme maximale de 78 326 \$, sans taxes / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Conseil, recherche et innovation en santé des organisations (CRISO) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour pour réaliser et diffuser un programme de formation au rôle-conseil auprès des conseillers en ressources humaines du Service du capital humain et des communications, pour une somme maximale de 78 326 \$, sans taxes, conformément à son offre de service en date du 30 août 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'autoriser le directeur principal du Service du capital humain et des communications à signer la convention de services professionnels;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération. (réf. Règlement sur les dépenses mixtes (RCG- 06-054)).

**Signé par** Danny BOUDREULT **Le** 2013-10-22 16:06

**Signataire :**

Danny BOUDREULT

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Capital humain et des communications , Relations de travail et soutien-conseil  
à la gestion

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133692004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Capital humain et des communications , Relations de travail et soutien-conseil à la gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder de gré à gré, un contrat de services professionnels au Centre universitaire de santé McGill / Conseil, Recherche et Innovation en Santé des Organisations (CRISO), pour réaliser et diffuser un programme de formation au rôle-conseil auprès des conseillers en ressources humaines du Service du capital humain et des communications, pour une somme maximale de 78 326 \$, sans taxes / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le début de l'année 2012, le Service du capital humain et des communications (SCHC) a entrepris un processus de centralisation des unités ressources humaines de certains services corporatifs. Ainsi, près de 50 employés se sont joints à la Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion.

Cette orientation a eu pour effet de regrouper au SCHC toutes les activités de soutien en ressources humaines dédiées aux gestionnaires des services concernés et s'accompagnait du même coup d'une transformation de l'offre de service-conseil à la gestion. Dans ce contexte, le SCHC s'est positionné en mode "partenaire d'affaires" qui s'organise en deux lignes de services : des conseillers généralistes en première ligne, déconcentrés et en relations de proximité avec les Directions et gestionnaires des services corporatifs, et les conseillers spécialistes en deuxième ligne rattachés aux différents domaines d'expertise du SCHC (relations de travail, dotation, rémunération, santé et mieux-être, et développement organisationnel).

Le programme de formation visé par le présent dossier concerne spécifiquement les conseillers généralistes en 1re ligne, maintenant rattachés à la Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion au SCHC. Ces derniers doivent posséder les compétences requises pour :

1. contribuer activement à l'alignement des stratégies et des pratiques de gestion des ressources humaines (GRH) aux enjeux d'affaires des services corporatifs de la Ville;
2. travailler de manière proactive au développement de la performance des gestionnaires en matière de GRH et de leurs capacités à gérer des changements;

3. répondre aux préoccupations et besoins quotidiens des gestionnaires et des employés en ce qui a trait à la GRH et ce, en cohérence avec les politiques, processus et pratiques de la Ville dans cette matière.

Le programme de formation s'inscrit dans une démarche d'orientation et d'intégration de la fonction-conseil au sein du SCHC entreprise au printemps 2013. Cette formation serait dispensée par des experts du Centre universitaire de santé McGill / (CRISO). Le CRISO est une entreprise de Conseil, Recherche et Innovation en Santé des Organisations.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE13 1029 – 3 juillet 2013** - Regrouper au sein du Service du capital humain et des communications (SCHC) les activités de soutien -conseil à la gestion des ressources humaines et de dotation du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et autoriser à cet effet les transferts de postes et de leurs occupants; autoriser le virement budgétaire au montant de 2 061 500 \$ du Service de sécurité incendie de Montréal vers le Service du capital humain et des communications, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; ajuster les bases budgétaires du Service de sécurité incendie de Montréal et du Service du capital humain et des communications, de façon récurrente, lors du processus de confection budgétaire 2014.

### **DESCRIPTION**

Le programme vise la mise à niveau de tous les conseillers de première ligne (30 personnes) en regard des compétences requises à l'exercice de leur rôle-conseil. Il sera concentré sur le développement des compétences analytiques, d'influence et relationnelles. L'objectif général consiste à accroître la capacité des participants d'obtenir un impact significatif à titre de partenaire d'affaires auprès des gestionnaires-clients. Le programme est composé de 6 modules théoriques de durée variable, totalisant 6 jours de formation. À ces modules s'ajoutent trois séances de codéveloppement d'une durée d'une demi-journée chacune pour faciliter le transfert des apprentissages dans le travail. Ainsi, chaque participant pourra bénéficier de 7,5 jours de formation.

Les thèmes de chacun des modules seraient les suivants :

<b>Module</b>	<b>Description</b>	<b>Durée</b>
Module 1	Nouveau rôle et plan de développement des compétences	0,5 jour
Module 2	Rôle-conseil en contexte institutionnel	2 jours
Codéveloppement I	Sujet du projet d'application suite au module 2 : appliquer le processus-conseil dans le cadre d'une intervention spécifique auprès d'un client	0,5 jour
Module 3	Analyse de besoins et diagnostic organisationnel	1 jour
Codéveloppement II	Sujet du projet d'application suite au module 3 : réaliser un diagnostic dans son unité d'affaires	0,5 jour
Module 4	Impact et influence	1 jour
Codéveloppement III	Sujet du projet d'application suite au module 4 : recueillir trois feedback d'impact, soit l'impact du conseiller comme partenaires d'affaires auprès de ses clients	0,5 jour
Module 5	Partenaires d'affaires	1 jour
Module 6	Bilan de mon programme de développement	0,5 jour

Les objectifs spécifiques à chacun des modules sont présentés en détail à l'annexe 1.

En complément à ce programme et pour en maximiser son impact, une formation de deux jours sera également offerte à un groupe de 15 agents-conseil en ressources humaines. Par ailleurs, les quatre gestionnaires des divisions en soutien-conseil à la gestion auront aussi accès à une formation de deux jours développée pour leurs besoins spécifiques.

## JUSTIFICATION

Le Centre universitaire de santé McGill / (CRISO) est un organisme public composé de consultants et de chercheurs-intervenants qui possèdent une expertise de pointe dans le domaine de l'organisation du travail et du développement organisationnel. Il possède une bonne connaissance de la Ville et des enjeux plus spécifiques du SCHC.

Le Centre universitaire de santé McGill / (CRISO) propose une formation élaborée sur mesure permettant de bien répondre aux besoins du SCHC. Son approche est pratique et directement liée aux objectifs du SCHC. Elle favorise une démarche centrée sur le travail des conseillers, tout en impliquant les gestionnaires clients (voir annexe 1).

Par ailleurs, les tarifs offerts par ce Centre sont hautement compétitifs.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tarif total proposé par CRISO est de 78 326 \$. Ce tarif inclut tous les frais de préparation, de conception et d'animation. Le détail des honoraires professionnels est présenté à l'annexe 1.

Le calcul du coût par personne, par jour de formation, permet de mieux apprécier les tarifs proposés. Le tableau suivant dénombre le nombre de jours total de formation.

Clientèle visée	Nombre de participants	Durée de la formation	Nombre total de jours de formation
Conseillers en ressources humaines	30	7,5 jours	225 jours
Agents-conseil en ressources humaines	15	2 jours	30 jours
Chefs de division	4	2 jours	8 jours
<b>Total</b>			<b>263 jours</b>

**Ainsi, il en coûtera 297,58 \$ par jour de formation, par participant** (78 326 \$ / 263 jours). Le tableau suivant présente les tarifs proposés par d'autres organismes pour des formations similaires, mais qui ne sont pas développées sur mesure.

Fournisseurs	Coût par personne, par jour de formation *
<b>Centre universitaire de santé McGill / (CRISO) - Programme Ville de Montréal</b>	298 \$
CFC Dolmen	573 \$
IC Formation	633 \$
Ordre des conseillers en ressources humaines (prix non membres)	604 \$
COSE	518 \$

\* Les tarifs présentés incluent les taxes, le cas échéant.

Ce budget sera réparti sur les années 2013 et 2014 comme suit :

2013 - Frais de conception et reliés aux activités inscrites au calendrier, ainsi que les autres dépenses associées : **40 000 \$**

2014 - Frais reliés aux activités inscrites au calendrier et les autres dépenses associées : **38 326 \$**

---

Total : **78 326 \$**

Les montants requis sont pris à même le budget de formation au service et n'implique pas l'acquisition de budget supplémentaire.

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'Agglomération. (réf. Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

Aucun frais récurrent ne sera engendré suite à cette entente.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée ou reportée, il serait difficile d'uniformiser les pratiques et la qualité des interventions en ce qui à trait à l'exercice du rôle-conseil en matière de GRH.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les travaux et les formations débuteraient au mois de novembre 2013 et s'échelonnent jusqu'en 2014 afin de faciliter l'intégration des contenus et le transfert des apprentissages dans l'action. Le détail de l'échéancier est présenté à l'annexe 1.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce contrat peut être octroyé de gré à gré en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* .

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lucie DUMESNIL)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Danny BOUDREAU  
Directeur des relations de travail et du  
soutien-conseil à la gestion

**Tél :** 514-872-4655  
**Télécop.:** 514 872-7079

**ENDOSSÉ PAR**

Danny BOUDREAU  
Directeur des relations de travail et du soutien-  
conseil à la gestion

**Tél :** 514 872-4655  
**Télécop. :** 514 872-7079  
**Date d'endos. :** 2013-10-10

**Dossier # :1133692004**



**Dossier # : 1135967002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Groupe IBI/DAA Inc. en architecture de paysage et en ingénierie pour l'analyse de l'état et la préparation des plans et devis de jardins et fontaines au Jardin botanique de Montréal, incluant la surveillance des travaux, projet # JAR-2012-15, pour une somme maximale de 274 445,32 \$ (taxes incluses). Appel d'offres public # 13-13175 cinq (5) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel **Groupe IBI/DAA inc.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour **le réaménagement du Jardin d'accueil et de ses deux fontaines au Jardin botanique et faire la surveillance des travaux**, pour une somme maximale de 274 445,32 \$, taxes et contingences de 10% incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 13-13175 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Pierre LACOMBE **Le** 2013-10-16 13:11

**Signataire :**

Pierre LACOMBE

---

Chef du planétarium  
Qualité de vie , Espace pour la vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135967002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Groupe IBI/DAA Inc. en architecture de paysage et en ingénierie pour l'analyse de l'état et la préparation des plans et devis de jardins et fontaines au Jardin botanique de Montréal, incluant la surveillance des travaux, projet # JAR-2012-15, pour une somme maximale de 274 445,32 \$ (taxes incluses). Appel d'offres public # 13-13175 cinq (5) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Fondé en 1931 par le frère Marie Victorin et conçu par l'architecte de paysage Henry Teuscher, le Jardin botanique de Montréal est un site qui fait la fierté des Montréalais. Caractérisé, entre autres, par ses serres et son bâtiment administratif construit en 1937, oeuvre appréciable de l'architecte Lucien F. Kéroack, dont le cachet architectural singulier lui confère un statut significatif et patrimonial. Ses différents jardins thématiques et ses cultivars rassemblent une diversité riche et significative qui en fait un des jardins botaniques les plus importants au monde. Le Jardin d'accueil constitue, comme son nom l'indique, le secteur qui borde l'entrée principale du Jardin botanique, au coin de la rue Sherbrooke et du boulevard Pie IX, où transite un nombre appréciable de visiteurs. C'est le lieu de parcours qui fait face au bâtiment administratif et qui inclut les deux fontaines à restaurer. Celles-ci font partie d'un ensemble d'installations implantées à divers endroits ou sites thématiques du Jardin botanique. Les fontaines embellissent le Jardin d'accueil qui a été le premier espace aménagé: la fontaine octogonale y a été installée en 1937 avant d'y ajouter, à proximité, la fontaine en cascade en 1938. Ces deux installations constituent indéniablement un attrait particulier du site. Elles n'ont, cependant, pas bénéficié de travaux de rénovation ou de restauration appréciables depuis fort longtemps, si ce n'est l'entretien saisonnier d'usage et le traitement de la membrane des bassins, à occurrence, pour assurer leur utilisation périodique. Ces installations ont subi l'œuvre du temps, caractérisé par le vieillissement apparent, les fissurations, l'usure ou la dégradation de leurs composants par l'usage saisonnier et le contact de l'eau. Une chambre de mécanique souterraine, située non loin à l'ouest des fontaines, renferme les systèmes de pompage et électriques alimentant les bassins. L'étanchéité de cet espace est déficiente. Deux sorties de ventilation la desservant sont situées à proximité de l'accès à cette chambre. Ces éléments mécaniques doivent être soustraits à la vue directe et devraient être dissimulés par une barrière végétale ou un aménagement paysager approprié.

Il est évident que ces deux fontaines, particulièrement, ont atteint l'étape ultime de leur durée de vie. Leur restauration doit être entreprise afin de donner une autre dimension à

cet environnement, à l'appui d'un réaménagement orienté par le besoin de revaloriser le site, avec le souci de créer un espace convivial et plaisant qui renouvelle le concept de visite.

Le réaménagement s'inscrira dans l'optique choisie par l'Espace pour la vie par une intégration dans la dynamique d'ensemble et l'orientation du Jardin botanique. La détermination du concept de restauration se fera en tenant compte de l'innovation et d'une vision adhérent aux principes du développement durable.

Ces travaux ne peuvent être réalisés en régie, car ils nécessitent des ressources techniques et la maîtrise de diverses spécialités dont nous ne disposons pas.

Un appel d'offres public de services professionnels, portant le numéro 13-13175, a été lancé le 28 août 2013 dans le quotidien La Presse et sur le SÉAO (Système Électronique d'Appel d'Offres) avec une ouverture des soumissions le 16 septembre 2013. Deux addenda ont été émis relativement à ce projet. L'addenda No. 1 a été émis le 29 août 2013 en réponse à diverses questions techniques reliées au projet formulées par des preneurs de cahiers des charges. L'addenda no. 2 a été émis le 11 septembre 2013. Répondant à d'autres questions posées par des preneurs du cahiers des charges, il donnait des précisions sur le budget alloué au projet et sur les plans et relevés techniques existants disponibles des installations.

La validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours. Le soumissionnaire ne peut ni modifier ni retirer son offre pendant la période prescrite du calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0870 (GDD 113 266 2002), 16 septembre 2013 : adopter le PTI 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

## **DESCRIPTION**

Fournir les services professionnels en architecture de paysage, en ingénierie (structure, mécanique et électricité), en éclairagisme et en sonorisation pour l'analyse de l'état des installations et la préparation des plans et devis, en vue de la restauration du Jardin d'accueil de l'entrée principale du Jardin botanique de Montréal, incluant les deux fontaines (octogonale et en cascade) et les espaces adjacents les entourant, cela, dans le respect du patrimoine architectural du site.

Les services professionnels doivent être rendus à toutes les étapes du projet jusqu'à la réalisation complète des travaux et à leur acceptation définitive par le directeur. La surveillance des travaux fait également partie du mandat.

L'adjudicataire engagé doit aussi fournir tous les services professionnels spécialisés telle l'estimation, l'analyse des matériaux, etc. requis par sa proposition.

Les estimations préparées par l'adjudicataire comprennent toutes les disciplines.

Le mandat consiste, avant tout, à fournir une proposition ayant pour objectif la restauration des installations tant du point de vue architectural que fonctionnel, incluant les systèmes mécanique et électrique. Un plan de paysagement fera partie de la proposition qui intégrera en un ensemble harmonieux le Jardin d'accueil et la place des fontaines.

L'intervention dans le Jardin d'accueil inclura l'aménagement de sentiers secondaires piétonniers pour un nouveau circuit de visite d'interprétation historique des arbres de sa collection (plantés par diverses personnalités en différentes occasions). La reconstruction de la fontaine octogonale sera faite en respectant son caractère patrimonial et historique afin de préserver son cachet original. Des bancs pourraient être intégrés dans les espaces autour qui permettraient aux visiteurs de s'asseoir et de se rapprocher de la fontaine. La restauration de la fontaine en cascade corrigera toutes les déficiences de ses bassins et

murets en préservant, également, son aspect et son caractère original. Un système de jets d'eau pourrait agrémenter les fontaines et pourrait être couplé à un système d'éclairage d'animation et de performances nocturnes, ceci en prévision d'événements particuliers, ce qui pourrait constituer une attraction et un thème à développer. En somme, créer des effets de surprise jumelés aux performances et à la créativité. Par ailleurs, les espaces adjacents doivent être renouvelés par la reconstruction des murets des allées, la réfection des allées piétonnières avec des matériaux ne contribuant pas à l'augmentation des îlots de chaleur. Aussi, il faut prévoir l'installation d'un nouveau mobilier aux divers endroits des espaces indiqués, ainsi que l'apport d'un système électrique d'appoint.

En résumé, l'objectif est de renouveler le site en le rendant plus attrayant encore, tout en faisant appel à de l'innovation aussi bien conceptuelle que technique, en privilégiant les avenues de développement durable. Vu la localisation du projet, point d'entrée marquant, le nouvel aménagement doit contribuer à susciter la curiosité du visiteur, de lui donner un aperçu agréable et un avant-goût qui l'invite à la découverte du Jardin botanique et de ses attractions

- Il n'y a pas de contingences inscrites au bordereau de la soumission. Mais un montant de 10 % de l'offre retenue a été prévu pour contingences, afin de couvrir des investigations et expertises supplémentaires qui seraient requises telles qu'une analyse de sol, une investigation du système d'égout et de canalisations, ainsi que l'étude de circuit alternatif d'accès au Jardin botanique durant les travaux et la fermeture du point d'entrée du Jardin d'accueil.

Les dépenses encourues par le contractant pour la réalisation du présent contrat doivent être comptabilisées à l'intérieur des montants soumis à titre d'honoraires. Ces dépenses incluent, entre autres, les services de messagerie et d'imprimerie. Le mode de rémunération des professionnels est à forfait.

## **JUSTIFICATION**

Suite à l'appel d'offres public #13-13175, neuf (9) firmes ont acquis le cahier de charges, parmi lesquelles cinq (5) ont soumissionné, représentant 55,6 % de soumissionnaires. Quatre (4) autres firmes ont retiré le cahier des charges, mais n'ont pas soumissionné, représentant 44,4 % des preneurs de cahier des charges, à qui nous avons demandé quelle en était la raison. Les firmes qui ont répondu à notre demande ont invoqué les motifs suivants :

1) la firme Gémel Inc. Ingénieurs experts Conseils n'a pu soumissionner parce que la firme d'architectes paysagistes avec laquelle elle collabore ne disposait pas de temps suffisant pour l'étude du projet.

2) la firme Rousseau Lefebvre (architectes-paysagistes) a décidé de ne pas soumettre d'offre parce qu'elle a considéré le projet axé sur plus de travaux d'ingénierie que d'architecture de paysage, selon l'analyse qu'elle en a faite.

2) la firme Plania inc. n'a pas soumissionné, invoquant un échéancier serré pour l'étude complète du projet.

4) la firme Les Services exp Inc. n'a pas répondu à notre demande.

Après les vérifications requises des soumissionnaires par la Direction de l'approvisionnement, les cinq (5) soumissions ont été jugées conformes et ont été analysées par un comité de sélection devant désigner l'adjudicataire. De ce nombre, deux (2) soumissions ont obtenu une note supérieure au niveau de pointage intérimaire de 70%. Les autres soumissionnaires n'ont pas obtenu le pointage intérimaire de 70% requis au processus et ont été éliminés par le comité de sélection. Suite à l'ouverture de la seconde enveloppe, la firme Groupe IBI/DAA Inc. a obtenu le plus haut pointage final du processus

de sélection.

Il n'y a pas eu de demande d'autorisation d'aller en appel d'offres public, celui-ci ayant été complété avec une grille d'évaluation préapprouvée par le comité exécutif.

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Pointage Intérimaire</b>	<b>Pointage final</b>	<b>Prix de base (taxes incluses)</b>	<b>Autre (préciser)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
<b>Groupe IBI/DAA inc.</b>	<b>80,0 %</b>	<b>5,21</b>	<b>249 495,75 \$</b>	<b>N/A</b>	<b>249 495,75 \$</b>
<b>WAA inc.</b>	82,8 %	4,68	283 988,25 \$	N/A	283 988,25 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			270 000,00 \$	N/A	270 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					- 20 504,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i> )					-7,6 %
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					-34 492,50 \$
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>((2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100)</i> )					- 13,8 %

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée à l'interne est de moins de dix (10 %), soit un montant de vingt mille cinq cent quatre dollars et vingt-cinq cents (20 504,25 \$) équivalent à 7,6 %.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à réserver pour ce projet est de deux cent soixante quatorze mille quatre cent quarante cinq et trente deux cents (274 445,32 \$) taxes et contingences incluses. Aucun montant pour incidences n'est prévu. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce contrat sont prévus au budget du PTI du service. Ce montant est déjà réservé au PTI de l'Espace pour la vie pour la période 2013-2015 via le sous-projet # 1237007000. Il est également reconduit au PTI 2014-2016 (sous-projet : # 0137011000)I. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centrale. Le montant net à imputer au règlement d'emprunt # 7712044 est de 238 700 \$.

<b>Coût du projet</b>	<b>Montant des contingences (10%)</b>	<b>Total</b>
<b>249 495,75 \$</b>	<b>24 949,57 \$</b>	<b>274 445,32 \$</b>

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet se distinguera par l'amélioration des installations, par une économie d'énergie par l'ajout ou le remplacement d'équipements usés ou obsolètes par d'autres plus performants, tout comme par la recommandation et l'usage de matériaux dans un objectif de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La décision demandée implique en premier lieu la prise en main d'installations du patrimoine du Jardin botanique de Montréal qui ont subi une dégradation très visible et stopper leur détérioration. L'objectif est la restauration nécessaire des fontaines, des allées

piétonnières, des murets et du mobilier du Jardin d'accueil. Les travaux visent à corriger l'état des fontaines dont les composantes sont très dégradées: murets hors plomb, joint de maçonnerie évidés, fissures marquées, fuite d'eau, béton et membrane des bassins abîmés etc. Les allées piétonnières sont également détériorées ou dénivelées à plusieurs endroits, revêtement endommagé, présences de crevasses et de fissures importantes qui peuvent mettre à mal la sécurité des visiteurs. Les murets de pierres des allées ainsi que les bancs publics sont également très dégradés.

En somme, cette démarche vise à l'amélioration de l'état des installations d'une institution publique de prestige qui fait la fierté de Montréal. Les travaux n'impliqueront pas d'interférence du domaine public, les travaux étant conscrits dans l'enceinte du Jardin botanique. Un circuit piétonnier alternatif sera éventuellement emprunté, pour palier à la fermeture de l'entrée de ce secteur durant les travaux. Aucun arrêt des activités de l'institution n'est prévu. Le report de la décision aurait, probablement, un impact financier, en raison de l'indexation au coût de la vie, mais aussi accentuera la dégradation des installations par le report de ces travaux. Par ailleurs, le volet de restauration est aussi important, car il concerne la préservation de ces installations d'intérêt patrimonial marquées par un état de vétusté très prononcé. Ces travaux seront la marque d'interventions appropriées pour redonner du lustre à ces installations et pour corriger, assurément, les détériorations relevées, en tenant compte de l'analyse et des recommandations des professionnels.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat de services professionnels par le CE : novembre 2013
  - Dépôt du dossier définitif (plans et devis) : mars 2014
  - Appel d'offres public construction sur SÉAO : avril 2014
  - Ouverture des soumissions : avril 2014
  - Octroi du contrat de construction par le C.M. : mai 2014
  - Début des travaux : juin 2014
  - Fin des travaux : décembre 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent appel d'offres public pour services professionnels respecte toutes les lois et tous les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la politique de gestion contractuelle ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude qui ont été incluses au cahier de charge ou aux instructions aux soumissionnaires. Le présent dossier respecte l'encadrement C-OG-SDO-D-11-002 «Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats».

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ahmed ABED  
Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514-872-1512

**Télécop.:** 514 872-7199

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean BOUVRETTE  
Chef de section des services techniques

**Tél :** 514 868-3010

**Télécop. :** 514 872-7199

**Date d'endos. :** 2013-10-11

**Dossier # :1135967002**



**Dossier # : 1126075004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la résolution CG13 0292 adoptée par le conseil d'agglomération le 29 août 2013 afin d'y retirer toute référence à l'approbation d'un projet de convention dans le premier paragraphe de la résolution

Il est recommandé :  
de modifier la résolution CG13 0292 adoptée par conseil d'agglomération à la séance du 29 août 2013 en y remplaçant le premier paragraphe par le suivant :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, CA Canada Company, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture des services professionnels requis en paramétrage de l'outil CA Service Desk Manager, pour une somme maximale de 115 549,88 \$, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation du projet Gestion des services TI, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12574 ;

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-10-24 10:54

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1126075004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Ne s'applique pas
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la résolution CG13 0292 adoptée par le conseil d'agglomération le 29 août 2013 afin d'y retirer toute référence à l'approbation d'un projet de convention dans le premier paragraphe de la résolution

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire addenda a pour objet de modifier la résolution CG13 0292 adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du 29 août 2013, en vertu de laquelle le conseil approuvait un projet de convention avec CA Canada Company pour la fourniture de services professionnels pour le paramétrage de l'outil CA Service Desk Manager.

Après analyse des documents d'appel d'offres, il est apparu qu'il n'y avait aucune convention de services professionnels à faire signer entre la Ville et l'adjudicataire. Une modification du premier paragraphe de la résolution est donc nécessaire afin d'y retirer la référence à l'approbation d'un projet de convention puisque le contrat doit être accordé conformément aux documents de l'appel d'offres public.

Cette modification à la résolution ne change aucunement les obligations de CA Canada Company à l'égard de la Ville.

**Décision antérieure**

CG13 0292 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à CA Canada Company pour le paramétrage de l'outil CA Service Desk Manager, pour une somme maximale de 115 549,88 \$, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation du projet Gestion des services TI - Appel d'offres public 13-12574 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Technologies de l'information , Direction (Sabrina RASSY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynne TRÉPANIÉ  
Conseillère analyse - contrôle de gestion

**Tél :** 514-872-5898

**Télécop. :** 514-872-5655

**Dossier # :1126075004**



**Dossier # : 1134390004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le renouvellement de l'entente de service intervenue entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports (CE10 1268) pour la cueillette et la transmission de données émanant du Réseau de surveillance de la qualité de l'air dans le cadre de la réalisation du prolongement de l'autoroute 25 – Montant total pour le renouvellement de l'entente : 17 000 \$

Il est recommandé:

1. d'autoriser le renouvellement de l'entente de service intervenue entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports (CE10 1268) pour la cueillette et la transmission de données émanant du Réseau de surveillance de la qualité de l'air dans le cadre de la réalisation du prolongement de l'autoroute 25, au montant total de 17 000 \$;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 17 000 \$ pour les années 2014 et 2015;
3. d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Roger LACHANCE **Le** 2013-10-21 13:35

**Signataire :** Roger LACHANCE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134390004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le renouvellement de l'entente de service intervenue entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports (CE10 1268) pour la cueillette et la transmission de données émanant du Réseau de surveillance de la qualité de l'air dans le cadre de la réalisation du prolongement de l'autoroute 25 – Montant total pour le renouvellement de l'entente : 17 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'environnement a signé, en mai 2010, une entente relative à la collecte de données sur la qualité de l'air dans le cadre du suivi environnemental du projet de parachèvement de l'autoroute 25 en PPP/ Entente n°84-326.

Tel que stipulé au paragraphe 4, article 4.1: L'entente entre en vigueur au moment de sa signature par les Parties et se termine trois (3) ans suivant la mise en service du nouveau tronçon de l'autoroute 25. L'entente peut être renouvelée pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an sous réserve d'un préavis du Ministre à la Ville à cet effet trente (30) jours avant la fin de l'entente.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE10 1268-10 août 2010- Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Ministre des transports relatif à la collecte de données sur la qualité de l'air dans le cadre du suivi environnemental du projet de parachèvement de l'autoroute 25 en PPP au montant de 12 000 \$, annuellement, pour les années 2010 à 2013.

**DESCRIPTION**

La mise en service de l'autoroute 25 a eu lieu le 21 mai 2011, la période de trois (3) ans se termine donc le 21 mai 2014. Dans sa lettre datée du 4 septembre 2013, Mme Sandra Sultana, représentante du ministre des transports, nous signifie son intention de renouveler l'entente pour une première période additionnelle d'un (1) an, soit jusqu'au 21 mai 2015, conformément à l'article 4.1 de l'entente originale.

**JUSTIFICATION**

Le Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) est exploité par la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal. Les résultats mesurés sont utilisés par plusieurs organismes tel que le ministère des Transports du Québec afin de confirmer certaines hypothèses sur les relations existant entre la pollution atmosphérique et le transport routier.

Dans le cadre de l'entente signée entre le MTQ et la Ville de Montréal en 2010, des instruments de mesure additionnels ont été installés dans certaines stations du RSQA. L'entretien et l'étalonnage de ces instruments de même que la validation des données recueillies requièrent de la main d'oeuvre spécialisée. Les fonds reçus du MTQ pourront être utilisés, entre autres, pour octroyer deux contrats de services techniques (opérateur/technicien et conseiller informatique) nécessaires à l'exploitation des stations et à l'intégration des données qui y seront recueillies dans les bases de données existantes.

Afin de ne pas interrompre la collecte et la transmission des données durant la transition 2013-2014, la signature de la présente entente devra être réalisée avant la fin de l'année 2013.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'aide financière s'élève à 1 000\$ par mois payable en deux versements annuels de 6 000\$ pour l'année 2014. Un calcul au prorata des mois sera effectué pour déterminer le montant de l'aide financière qui sera versé en 2015.

Les crédits associés à des revenus dédiés du Réseau de surveillance qualité de l'air - Protection de l'environnement seront imputés ainsi:

	2014	2015
Revenus : subvention - BF- gouv. Assainissement de l'air	12 000 \$	5 000 \$
Dépenses: Autres services techniques	12 000 \$	5 000 \$

Le revenu pour ce dossier, ainsi que la dépense, est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement de l'atmosphère qui est une compétence d'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier s'inscrit dans l'orientation " Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" du plan stratégique de développement durable (tableau 2) et favorise la surveillance de l'objectif " Atteindre le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant (30 µg / m<sup>3</sup>) d'ici 2020".

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas signer cette entente contreviendrait au programme de suivi de la qualité de l'air (prescrit par la condition 8 du décret n°1243-2005) dans lequel il est stipulé que les données mesurées par certaines stations du RSQA doivent être utilisées à des fins de comparaison et d'évaluation de la pollution atmosphérique causée par le transport.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Sandra PALAVICINI)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Patrice TRUDEL)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BOULET  
Chimiste

**Tél :** 514 280-4365  
**Télécop.:** 514 280-6667

**ENDOSSÉ PAR**

Annick LE FLOCH  
Chef de division

**Tél :** 514 280-4368  
**Télécop. :** 514 280-6667  
**Date d'endos. :** 2013-09-26

**Dossier # :1134390004**



**Dossier # : 1121195011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Ville cède au Groupe Cammisano inc. des terrains situés au sud de la rue Sherbrooke Est, de part et d'autre de la 91e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, à des fins de développement résidentiel, et ce, sans compensation monétaire. N/Réf. : 31H11-005-6402-04

Il est recommandé :

d'approuver le projet d'acte de cession par lequel la Ville cède au Groupe Cammisano inc. les lots 5 102 686, 5 102 688, 5 102 689 et 5 102 691 du cadastre du Québec, situés au sud de la rue Sherbrooke Est, de part et d'autre de la 91<sup>e</sup> Avenue, d'une superficie de 1 560 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, à des fins de développement résidentiel, et ce, sans compensation monétaire, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-10-17 11:41

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1121195011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Ville cède au Groupe Cammisano inc. des terrains situés au sud de la rue Sherbrooke Est, de part et d'autre de la 91e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, à des fins de développement résidentiel, et ce, sans compensation monétaire. N/Réf. : 31H11-005-6402-04

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») a reçu le mandat de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles de procéder à un échange de terrains avec le Groupe Cammisano inc., ci-après nommé (le « Promoteur ») dans le cadre du projet de l'aménagement de l'intersection de la rue Sherbrooke Est et du boulevard Gouin Est et de mettre de l'avant un corridor piétonnier s'étendant du fleuve Saint-Laurent à la rivière des Prairies en passant par la nouvelle intersection de la rue Sherbrooke Est et du boulevard Gouin Est.

Cette intersection est l'un des deux nœuds de circulation importants du secteur. La réalisation du projet du prolongement du boulevard Gouin Est, de la rue Forsyth et du rabattement de la 91<sup>e</sup> Avenue sur la rue Forsyth, permettra d'améliorer la fluidité et la sécurité de l'intersection. De plus, le prolongement de la rue Forsyth et du boulevard Gouin Est permettra de compléter la phase III du projet de développement Faubourg Pointe de l'île. Les projets susmentionnés ainsi que les lots échangés sont illustrés à titre indicatif sur les plans ci-joints.

Lors de la négociation, il a été convenu qu'en premier lieu, la Ville cède au Promoteur quatre (4) lots, lesquels sont désignés par les numéros 5 102 686, 5102 688 5 102 689 et 5102 691 du cadastre du Québec. Ces lots représentent une superficie de 1 560 m<sup>2</sup>. En deuxième lieu, le Promoteur cède à la Ville deux (2) lots, lesquels sont désignés par les numéros 4 787 745 et 5 102 695 du cadastre du Québec. Ces lots représentent une superficie de 2 800,2 m<sup>2</sup>.

Toutefois, préalablement à l'échange, les immeubles de chacun devaient faire l'objet d'une opération cadastrale. Ceux que la Ville devaient acquérir du Promoteur, étant destinés à être des rues, sont devenus publics et faisant partie du domaine public de la Ville dès l'approbation cadastrale par l'arrondissement concerné. Ainsi, par l'effet de l'article 190 de l'Annexe C de la Charte de la Ville, la Ville est devenue propriétaire des lots 4 787 745 et 5 102 695 du cadastre du Québec, lesquels appartenaient au Promoteur et qui sont

maintenant désignés comme rues et font partie du patrimoine public de la Ville. Conséquemment, lesdits lots ne peuvent plus faire l'objet d'un échange. Cependant, comme c'est la Ville qui a requis du Promoteur qu'il cède le terrain pour aménager les prolongements des rues ci-dessus mentionnées, il va de soi que ce dernier doit être compensé pour sa perte.

À la suite de l'opération cadastrale les lots que la Ville doit céder au Promoteur sont : 5 102 686, 5 102 688, 5 102 689 et 5 102 691 du cadastre du Québec et ce, sans indemnité.

Les lots suivants font maintenant partie du domaine public de la Ville comme rue, savoir: 4 787 745 et 5 102 695 du cadastre du Québec.

Anciens lots	Nouveaux lots	Propriété
2 507 087 Ptie	4 787 745	Acquis par la Ville
4 683 228 Ptie (1 875 728 Ptie)*	5 102 695	Acquis par la Ville
1 875 910 Ptie	5 102 686	À céder au promoteur
1 875 910 Ptie	5 102 688	À céder au promoteur
1 876 204 Ptie	5 102 689	À céder au promoteur
1 876 204 Ptie	5 102 691	À céder au promoteur

\* Une partie du lot 4 683 228 du cadastre du Québec était autrefois une partie du lot 1 875 728 du cadastre du Québec faisant l'objet d'une réserve foncière.

Par ailleurs, la Ville avait publié en 2004, un avis de réserve à des fins de rues sur une partie du lot 1 875 728 du cadastre du Québec, maintenant connu sous le numéro 5 102 695 du cadastre du Québec, dans le cadre du projet de l'aménagement de la rue Sherbrooke Est, secteur Bout-de-l'Île, de la 40<sup>e</sup> Avenue jusqu'au pont Le Gardeur. La réserve fut renouvelée en 2006. Aucun budget n'avait été attribué pour compléter l'acquisition des lots requis pour les prolongements des voies publiques, la Ville n'a donné aucune suite pour l'acquisition dudit terrain.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

D1120941029 - 24 septembre 2012 - Approuver le projet de remplacement des lots 1 875 910, 1 876 204 et 4 683 228 du cadastre du Québec, préparé par monsieur Jean-François Dufour, arpenteur-géomètre, le 6 juillet 2012, minute 271.

DB111528010 - 20 mars 2012 - Approuver le projet d'opération cadastrale visant le remplacement des lots 2 507 087 et 2 643 400 par les lots projetés 4 785 534, 4 785 535 et 4 787 745, du plan cadastral parcellaire, cadastre du Québec, situés au sud de la rue Sherbrooke Est entre la rue Delphis-Delorme et la 91<sup>e</sup> Avenue.

CG09 0451- 24 septembre 2009 - Adoption du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229 -2005, 8 décembre 2005) » - (Trame verte de l'Est) afin de retirer de l'écoterritoire certains lots, notamment une partie des lots suivants: 1 875 728, 1 875 910, 1 876 204 et 2 507 087 du cadastre du Québec.

CM04 0460 - 22 juin 2004 - Réserver à des fins de rue une partie du lot 1 875 728, tel qu'apparaissant sur le plan no. S-109 Pointe-aux-Trembles, préparé par madame Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, daté du 19 janvier 2004, sous le numéro 875 de ses minutes.

CE03 1061 - 21 mai 2003 - Donner un accord de principe concernant le Plan d'aménagement de la rue Sherbrooke Est, entre la 40<sup>e</sup> Avenue et le pont Le Gardeur.

## DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver le projet d'acte de cession par lequel la Ville cède au Groupe Cammisano les lots 5 102 686, 5 102 688, 5 102 689 et 5 102 691 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 1 560 m<sup>2</sup>, sans compensation monétaire dans le cadre de l'aménagement de l'intersection de la rue Sherbrooke Est et du boulevard Gouin Est. De plus, le Promoteur permettra le passage des véhicules sur lot 5 102 688 du cadastre du Québec, et ce, jusqu'à la fin des travaux sur le boul. Gouin Est et la rue Forsyth.

## JUSTIFICATION

En considérant les aspects suivants :

- Le Promoteur Groupe Cammisano a déjà cédé à la Ville une plus grande superficie de terrain.
- La valeur marchande du terrain cédé par le groupe Cammisano est supérieure à celle du terrain cédé par la Ville d'environ 100 000 \$.
- L'acte de cession permettra de compléter la réfection de l'intersection de la rue Sherbrooke Est et le boulevard Gouin ainsi que le prolongement de la rue Forsyth et du rabattement de la 91<sup>e</sup> Avenue sur la rue Forsyth afin d'améliorer la fluidité de circulation et la sécurité de l'intersection.
- Le projet de réaménagement de la rue Sherbrooke Est permettra de mettre de l'avant un corridor piétonnier s'étendant du Fleuve St-Laurent à la rivière des Prairies en passant par la nouvelle intersection de la rue Sherbrooke Est et le boulevard Gouin.

Conséquemment, le projet d'acte de cession est soumis aux autorités municipales compétentes pour approbation.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette cession est faite sans compensation monétaire.

Le tableau suivant illustre les superficies des terrains visés ainsi que les valeurs marchandes respectives tel que déterminées par la Section évaluation immobilière de la Ville de Montréal.

<b>Valeur marchande des terrains</b>			
Terrains cédés par Promoteur		Terrains cédés par la Ville de Montréal	
<b>Superficie = 2 800,2 mètres carrés</b>		<b>Superficie = 1 560 mètres carrés</b>	
Valeur marchande minimum	Valeur marchande maximum	Valeur marchande minimum	Valeur marchande maximum
458 000 \$	555 000 \$	358 000 \$	421 000 \$

Comme en témoigne le tableau ci-haut, la superficie des terrains cédés par le Promoteur ainsi que la valeur marchande sont supérieures à celles cédées par la Ville

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Yann LESSNICK)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxwell JUSTIN  
Conseiller en Immobilier

**Tél :** 872-3069  
**Télécop.:** 872-8350

Denis Sauvé,  
Chef de section  
514 872-2125

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Tél :** 514 872-5493  
**Télécop. :** 514 872-8350

**Date d'endos. :** 2013-07-10

**Dossier # :1121195011**

**Dossier # : 1121233004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministère des Transport du Québec une servitude d'utilités publiques, aux fins de conduites d'aqueduc principales, dont l'assiette est située au nord de la rue Surrey entre la rue Jean de la Londe et le croissant McBride, dans la Ville de Baie d'Urfé, pour la somme de 25 094,79 \$, taxes incluses. N/Réf. : 31H05-005-5413-01

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du ministère des Transport du Québec (MTQ) une servitude d'utilités publiques, aux fins de conduites d'aqueduc principales, dont l'assiette est située à Baie d'Urfé, au nord de la rue Surrey entre la rue Jean de la Londe et le croissant McBride, et est constituée de deux parties du lot 1 557 261 du cadastre du Québec, ayant une superficie totale de 585,2 m<sup>2</sup>, le tout tel que représenté au plan V-2 Baie d'Urfé accompagnant la description technique préparée par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre, le 21 décembre 2007, sous le numéro 846 de ses minutes, pour la somme de 25 094,79 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-10-15 12:12

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1121233004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministère des Transport du Québec une servitude d'utilités publiques, aux fins de conduites d'aqueduc principales, dont l'assiette est située au nord de la rue Surrey entre la rue Jean de la Londe et le croissant McBride, dans la Ville de Baie d'Urfé, pour la somme de 25 094,79 \$, taxes incluses. N/Réf. : 31H05-005-5413-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'eau potable a obtenu une « permission de voirie » du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'installation de tronçons d'aqueduc d'un diamètre de 600 mm accordant à la Ville le privilège d'installer, d'utiliser et d'entretenir des conduites d'aqueduc dans leur emprise sur un terrain considéré comme « immeuble excédentaire » et par laquelle la Ville s'engageait à poursuivre les démarches en vue de la création d'une servitude relativement au projet portant le numéro A-320, et ce, en date du 24 mai 2005. Par la suite, la Ville a procédé aux travaux requis dans cette emprise de terrain appartenant au MTQ et située dans la Ville de Baie d'Urfé, au nord de la rue Surrey entre la rue Jean de la Londe et le croissant McBride. Cette conduite d'aqueduc est représentée sur les plans des réseaux des conduites principales, lesquels identifient les conduites qui ne sont pas de la nature la plus locale au sens de l'article 25 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération* , le tout conformément à l'article 36 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

La totalité des travaux étant terminés, la Direction de l'eau potable a mandaté la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) afin d'acquérir une servitude d'utilités publiques permanente sur cette propriété, soit deux parties du lot 1 557 261 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 585,2 m<sup>2</sup> (519,4 m<sup>2</sup> + 65,8 m<sup>2</sup>), le tout tel que représenté sur le plan V-2 Baie-d'Urfé préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre en date du 21 décembre 2007, sous le numéro 846 de ses minutes.

Entre-temps, le MTQ soumettait à la Ville un document intitulé « acceptation de l'offre »

accompagné d'une lettre indiquant son consentement à établir une servitude d'utilités publiques sur leur immeuble excédentaire, tel que montré au plan cité au paragraphe précédant, pour la somme de 38 000 \$.

Le MTQ ainsi que la Ville de Montréal ayant de part et d'autre traité en priorité des dossiers jugés plus urgents, ont laissé de côté pendant un peu plus de 2 ans ce dossier de servitude. À la reprise des négociations, le MTQ a révisé le montant de la servitude en l'indexant d'environ 3 % par an, soit pour une considération totale de 40 000,00 \$. Cependant, à la suite de faits nouveaux dont les explications se retrouvent à la rubrique « justification », le MTQ a accepté que cette considération soit répartie, suivant les quotes-parts respectives, entre la Ville de Montréal, la Ville de Baie d'Urfé et Gaz Métro.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Règlement RCG 08-030 - le 28 août 2008.

Résolutions numéros 05-10-275 et 05-10-276 - 17 octobre 2005 - Comité de transition de l'agglomération de Montréal.

CE05 0835 - le 11 mai 2005 - Approuver la permission de voirie par le ministère des Transports du Québec (MTQ) à la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte de servitude relativement à la « permission de voirie » du ministère des Transports du Québec (MTQ) portant le numéro 6.02.03-A-05-0003, signée en date du 24 mai 2005, ayant permis à la Ville de débiter les travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc d'un diamètre de 600 mm dans l'emprise d'un immeuble excédentaire appartenant au MTQ.

L'assiette de cette servitude d'utilités publiques est située dans la Ville Baie d'Urfé, au nord de la rue Surrey entre la rue Jean de la Londe et le croissant McBride, et est constituée de deux parties du lot 1 557 261 du cadastre du Québec, ayant une superficie totale de 585,2 m<sup>2</sup>, le tout tel que représenté au plan V-2 Baie d'Urfé accompagnant la description technique préparée par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre, en date du 21 décembre 2007, sous le numéro 846 de ses minutes

Le MTQ accepte de consentir une telle servitude en faveur de la Ville de Montréal, pour sa quote-part, moyennant un prix de 25 094,79 \$ taxes incluses.

## **JUSTIFICATION**

La valeur marchande de cette servitude d'utilités publiques a été évaluée en date du 3 novembre 2010, par la section de l'expertise et évaluation immobilières de la DSTI, et se situe dans une fourchette de valeurs entre 4 000 \$ et 25 000 \$. Lors de la négociation avec les représentants du MTQ, ces derniers exigeaient 38 000 \$ de la Ville de Montréal pour l'acquisition de la servitude, et ces derniers affirmaient que le prix de cette servitude était non négociable.

La DSTI a cependant fait valoir auprès des représentants du MTQ, qu'il y a lieu de revoir la quote-part de la Ville de Montréal relativement au prix de la servitude, puisqu'il a été constaté que Gaz Métro et la Ville de Baie d'Urfé (conduite locale) occupaient également la même emprise que la conduite d'aqueduc présentement visée par ce dossier décisionnel. Ce fait a été vérifié et admis par les représentants du MTQ, et ces derniers ont communiqué avec Gaz Métro et la Ville de Baie d'Urfé. Ainsi, le MTQ après avoir obtenu les descriptions techniques indiquant les superficies des emprises requises pour chaque partie, a calculé la quote-part attribuable à chacune de celles-ci.

Vu l'écoulement du temps, le MTQ a indexé d'environ 3 % par an le prix de 38 000 \$ établi en avril 2010 pour la servitude. Aujourd'hui, le prix total de la servitude est fixé à 40 000 \$, dont les considérations sont payables suivant les quotes-parts attribuées aux parties, et sont réparties comme suit :

Ville de Montréal	21 826,30 \$
Ville de Baie d'Urfé	12 001,50 \$
Gaz Métro	6 172,20 \$
<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00 \$</b>

Le MTQ est favorable à consentir une servitude permanente pour régulariser l'installation de la conduite d'aqueduc de 600 mm de diamètre sur sa propriété.

L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à l'acquisition et la création de cette servitude.

La servitude répond à un besoin d'intérêt public.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de servitude.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le prix d'acquisition de la servitude est de 25 094,79 \$, taxes incluses. Pour les aspects financiers, voir l'intervention de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, et est relative à l'installation, à la réparation et à l'entretien des conduites qui ne sont pas de la nature la plus locale étant, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, une compétence d'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette conduite d'aqueduc permet d'assurer et d'améliorer la qualité des milieux de vie résidentiels.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'installation de cette conduite d'aqueduc assure aux citoyens de ce secteur un niveau de service rencontrant les normes de quantité, de qualité et de fiabilité en matière d'approvisionnement en eau potable et de protection contre les incendies.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de l'eau potable (Yves BERNIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie GUILLEMETTE  
Chargée de soutien technique en immobilier

**Tél :** 514 872-3657  
**Télécop.:** 514 872-8350

Denis SAUVÉ  
Chef de section  
Tél. : 514 872-2125

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Tél :** 514 872-5493  
**Télécop. :** 514 872-8350

**Date d'endos. :** 2012-08-24

**Dossier # :1121233004**



**Dossier # : 1136464001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 23e édition du « Mois de l'histoire des noirs, édition 2014 » / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 23e édition du « Mois de l'histoire des noirs », Édition 2014;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2013-10-15 16:43

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

---

Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136464001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 23e édition du « Mois de l'histoire des noirs, édition 2014 » / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Table ronde du mois de l'histoire des Noirs a soumis à la Ville de Montréal une demande de soutien financier pour couvrir les frais liés à la production des outils de communication et de promotion du « Mois de l'histoire des Noirs, édition 2014 ». Depuis 1991, la Ville agit comme le principal partenaire de cet organisme qui regroupe de nombreuses associations des communautés noires de Montréal.

Le « Mois de l'Histoire des Noirs » est un événement annuel dont les activités se déroulent durant le mois de février. En 1991, le conseil municipal de Montréal adoptait une résolution engageant la Ville à :

- souligner chaque année le « Mois de l'histoire des Noirs »;
- appuyer les initiatives des différents partenaires communautaires et publics en ce sens;
- encourager la population montréalaise à participer aux activités.

La Ville contribue financièrement au « Mois de l'histoire des Noirs » pour couvrir notamment les frais liés à la production d'outils de communication (affiches, programmes d'activités, calendriers et cartes postales), ainsi que leur promotion, via le réseau des centres de diffusion et des points de service aux citoyens. La Ville assume de plus tous les frais associés à la cérémonie de lancement du « Mois de l'histoire des Noirs », ainsi qu'une exposition dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville. La présence du maire ou d'un élu représentant désigné et de nombreux dignitaires est prévue durant ces activités. Les activités se déroulent en collaboration avec le Bureau de l'accueil et du protocole, ainsi que la Direction des communications. La Ville a aussi prolongé le prêt d'un local à l'organisme jusqu'en 2014.

Pour l'édition 2014, la Ville accorde un soutien financier du même montant que l'année précédente.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM13 0779 - 26 août 2013**

Approuver un projet de convention de prolongation du contrat par lequel la Ville prête, à

titre gratuit, à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, un local d'une superficie d'environ 46 mètres carrés, situé au 4<sup>e</sup> étage du 3680, rue Jeanne-Mance, pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

**CE12 1850 - 7 novembre 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs afin de produire les outils de communication et de promotion pour la réalisation de la 22<sup>e</sup> édition du *Mois de l'histoire des Noirs*, édition 2013

**CE11 2155 - 21 décembre 2011**

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs afin de produire les outils de communication et de promotion pour la réalisation de la 21<sup>e</sup> édition du Mois de l'histoire des Noirs, édition 2012

**CM10 0593 - 23 août 2010**

Approuver la prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à « La Table ronde du Mois de l'histoire des noirs », aux fins de bureau, un local au 4<sup>e</sup> étage de l'édifice situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46 mètres carrés, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le tout selon les termes et conditions stipulés dans le contrat de base

**DESCRIPTION**

Les activités (spectacles, expositions, pièces de théâtre, conférences, ateliers, projections de films) qui se déroulent durant le mois de février sont publiées dans un programme imprimé en couleurs. Une oeuvre est choisie par concours et sert de logo et d'affiche de l'année. La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs rend hommage à des personnalités issues des communautés noires s'étant illustrées sur les plans culturel, social, économique ou politique. Ces lauréats sont honorés dans un calendrier conçu pour l'occasion.

**JUSTIFICATION**

Les éditions précédentes témoignent du succès de ces activités. Le « Mois de l'histoire des Noirs » rend hommage à l'héritage des communautés noires et aux valeurs d'entraide et de solidarité qu'elles prônent. Cet événement de dimension métropolitaine souligne, année après année, la richesse et la diversité de la communauté africaine, des communautés antillaises anglophones et francophones, ainsi que leur apport au développement de Montréal.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce soutien financier au montant de 30 000 \$ est pris à même le budget régulier de la Direction de la diversité sociale. La contribution de la Ville représente 17,81 % du budget prévisionnel de La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour la prochaine édition. La Ville de Montréal a contribué les deux dernières années à la hauteur de 30 000 \$ à cet événement annuel.

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2013
La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs	Mois de l'histoire des Noirs - Édition 2014	30 000 \$

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale. Les crédits ont été réservés avec la demande d'achat 316583. Le tableau suivant présente les soutiens financiers accordés les deux dernières années.

Organisme	Projet	Soutien demandé	Soutien accordé
La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs	Mois de l'histoire des Noirs - Édition 2013	50 000 \$	30 000 \$

La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs	Mois de l'histoire des Noirs - Édition 2012	40 000 \$	30 000 \$
--	---	-----------	-----------

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir que la Ville s'engage, pour être équitable, à notamment poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier reconnaît la contribution des membres des communautés noires à l'édification de la société montréalaise et québécoise au plan politique, économique, social et culturel ainsi qu'historique. Il permet de renforcer le positionnement de la Ville de Montréal comme « leader » en matière de diversité.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

**Décembre 2013** Réception du matériel de promotion du Mois  
**Janvier 2014** Distribution du matériel de promotion du Mois (réseau interne de la Ville)  
**Janvier 2014** Mise en ligne sur le site de la Direction de la diversité sociale  
**Janvier 2014** Communiqué de presse et Conférence de presse

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**Octobre 2013** Présentation au comité exécutif  
**Janvier, février 2014** Réalisation des activités de l'organisme

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Kerlande - Ext MIBEL  
Conseillère en affaires interculturelles

**Tél :** 514-872-3553  
**Télécop.:** 514 872-9848

#### ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD  
Chef de division

**Tél :** 514-872-1274  
**Télécop. :** 514 872-9848  
**Date d'endos. :** 2013-10-10



**Dossier # : 1130634008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Plan d'action en habitation 2010-2013
<b>Objet :</b>	Autoriser La Fondation des Aveugles du Québec à débiter des travaux sur un terrain appartenant à la Ville situé du côté est de la rue Bennett au nord de la rue Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga - Maisonneuve, plus précisément sur le futur lot 5 254 560 du cadastre du Québec et ce, avant sa vente prévue en 2013 et aux conditions stipulées à la demande d'autorisation.

Je recommande :

D'autoriser La Fondation des Aveugles du Québec à débiter des travaux sur un terrain appartenant à la Ville situé du côté est de la rue Bennett au nord de la rue Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga - Maisonneuve plus précisément sur le futur lot 5 254 560 du cadastre du Québec et ce, avant sa vente prévue en 2013 et aux conditions stipulées à la demande d'autorisation

**Signé par** Danielle CÉCILE **Le** 2013-10-23 17:26

**Signataire :**

Danielle CÉCILE

---

Directrice - habitation  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130634008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Plan d'action en habitation 2010-2013
<b>Objet :</b>	Autoriser La Fondation des Aveugles du Québec à débiter des travaux sur un terrain appartenant à la Ville situé du côté est de la rue Bennett au nord de la rue Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga - Maisonneuve, plus précisément sur le futur lot 5 254 560 du cadastre du Québec et ce, avant sa vente prévue en 2013 et aux conditions stipulées à la demande d'autorisation.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 27 août 2013, le conseil municipal a approuvé un projet d'acte de vente autorisant la vente d'un terrain, soit le lot 5 254 560, à l'OBNL La Fondation des aveugles du Québec, pour la réalisation d'un projet de 31 logements. Ce terrain est situé au nord de la rue Hochelaga, entre les avenues Bennett et Aird dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Il se trouve à l'arrière du YMCA Hochelaga-Maisonneuve, qui est locataire de la Ville.

Nonobstant le fait que le conseil municipal a approuvé le projet d'acte de vente, celui-ci ne peut être signé étant donné que la fiche immobilière du lot 5 254 560, n'a pas encore été créée par le Ministère des Ressources naturelles du Québec et aucune date pour sa création n'a été confirmée. Étant donné que la mise en chantier du projet est prévue le 4 novembre 2013, le présent dossier a comme objet de demander au comité exécutif d'autoriser La Fondation des aveugles du Québec à démarrer son chantier en attendant que le nouveau lot soit créé et que l'acte de vente puisse être signé et publié.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM13 0804 (2013-08-27)** à l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend le lot 5 254 560 du cadastre du Québec à l'organisme à but non lucratif « La Fondation des aveugles du Québec » pour la somme de 131 212 \$, plus les taxes applicables.

**CA13 270182 (2013-06-04)** à l'effet d'approuver le bail de location de l'immeuble municipal situé au 4567, rue Hochelaga, à Les YMCA du Québec pour une durée de 25 ans, le tout selon les termes et conditions prévus audit bail.

**D1134396004** (2013-05-21) à l'effet d'approuver le plan de remplacement du lot 1 878 522 du cadastre du Québec pour créer les lots 5 254 559, 5 254 560 (pour fins de vente) et le lot 5 254 561 (qui reste la propriété de la Ville).

**CG12 0442** (2012-11-22) à l'effet d'adopter le «*Règlement autorisant la construction et l'occupation de deux bâtiments à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situés sur le lot 1 878 522*» - RCG 12-021. (Note: La partie du lot 1 878 522 dédiée à la construction au moment de l'adoption de ce règlement est maintenant constituée des lots 5 254 559 et 5 254 560).

## **DESCRIPTION**

Le projet de la Fondation des aveugles du Québec comprend la construction d'un bâtiment de 31 logements à structure de béton. Le projet est financé en vertu du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec pour lequel la Ville est mandataire pour le programme sur son territoire. La Ville, via la CMM, contribue au financement de ce programme.

Le projet sera construit sur un terrain utilisé comme aire de stationnement par le YMCA. Pour permettre la construction du projet de la Fondation (ainsi qu'un projet de 17 logements pour l'OBNL, Le bon Dieu dans la rue) un nouveau bail avec le YMCA était requis ainsi qu'une opération cadastrale pour créer deux nouveaux lots, un pour chaque organisme.

Actuellement, ces nouveaux lots n'ont pas encore été créés au cadastre du Québec, Ministère des Ressources naturelles et aucune date n'a été confirmée pour leur création. Conséquemment, le projet d'acte approuvé par le conseil municipal ne peut être signé et la construction du projet ne peut pas démarrer.

## **JUSTIFICATION**

Le contrat avec l'entrepreneur du projet, retenu suite à la tenu d'un appel de soumissions public, devrait être signé avant la fin du mois d'octobre 2013 en vue d'une mobilisation du chantier le 4 novembre 2013. Tout délai dans la mise en chantier aura un impact sur le coût du projet notamment à cause de l'augmentation du coût du chauffage pendant la coulée du béton en conditions d'hiver. Le budget du projet étant déjà très serré, tous les partenaires ont intérêt à ce que le chantier commence à la date prévue.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'impact de ne pas autoriser le début des travaux serait de retarder la mise en chantier du projet et d'augmenter les coûts de construction.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il y a lieu de noter que des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration des projets, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 4 novembre 2013

- Signature de l'acte de vente : novembre ou décembre 2013
- Livraison : automne 2014

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme à la Charte (L.R.Q., c. C-11.4), aux encadrements administratifs, à la *Politique de gestion contractuelle* de la Ville ainsi qu'à la *Politique de vente des terrains municipaux* pour fins de logements sociaux et communautaires (CE02 0095 du 20 février 2002).

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Jean POISSON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Julia DAVIES  
Conseillère en aménagement, chef d'équipe

**Tél :** 872-9513  
**Télécop.:** 872-3883

#### ENDOSSÉ PAR

Bernard CYR  
Chef de division

**Tél :** 514-872-2848  
**Télécop. :** 514 872-3883  
**Date d'endos. :** 2013-10-21

**Dossier # :1130634008**

**Dossier # : 1134474002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade) pour l'étanchéisation des cheminées des batardeaux des canaux ultraviolets (UV) à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 98 783,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation MNU-2013-03 - 2 soumissionnaires - 1 seul conforme

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade) le contrat pour l'étanchéisation des cheminées des batardeaux des canaux UV à l'usine de production d'eau potable Atwater, aux prix révisés de sa soumission, soit une somme maximale de 98 783,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation # MNU-2013-03;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2013-10-29 11:36

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134474002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade) pour l'étanchéisation des cheminées des batardeaux des canaux ultraviolets (UV) à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 98 783,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation MNU-2013-03 - 2 soumissionnaires - 1 seul conforme

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), adopté par le gouvernement du Québec, a eu pour effet, en plus de resserrer les normes qualitatives, d'imposer aux producteurs d'eau potable de nouvelles directives technologiques en ce qui a trait aux équipements et à leur mode d'exploitation. Ainsi, des travaux de mise aux normes ont été entrepris à l'usine de production d'eau potable Atwater, entre autres, par l'ajout de nouveaux procédés de désinfection par ozone et par rayonnement ultraviolet et par la réalisation de travaux majeurs de réfection du secteur de la filtration. À l'usine Atwater, des travaux de construction de canaux en béton ont été effectués pour acheminer l'eau des filtres vers les nouveaux systèmes de désinfection (à l'UV et à l'hypochlorite de sodium) et pour retourner l'eau ainsi désinfectée vers le réservoir no 1. Avant de mettre en service les nouveaux procédés de désinfection, il était prérequis de s'assurer de l'étanchéité des canaux UV dans lesquels s'écoulera l'eau potable en fin de traitement. Or, lors de fortes précipitations, des infiltrations d'eau ont été constatées provenant du pourtour des cheminées d'accès aux canaux ultraviolets (UV). Par conséquent, il est nécessaire de procéder à des travaux correctifs avant la mise en service des canaux.

Ainsi, un appel d'offres sur invitation a été lancé le 23 septembre 2013 pour corriger la situation. Quatre (4) firmes ont été invitées à soumissionner. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 septembre, à 13 heures. Aucun addenda n'a été émis.

Ce dossier relève de la responsabilité du comité exécutif car nous avons reçu une seule offre en dessous de 100 000,00 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG10 0295 - 26 août 2010 - Octroyer un contrat à Groupe Aecon Québec pour les travaux de structure, de génie civil et d'architecture d'un nouveau bâtiment pour abriter les systèmes de désinfection UV et de production d'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 6 647 000 \$, taxes incluses - AO 9808.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), un entrepreneur général, pour la réalisation des travaux d'étanchéisation autour des cheminées des batardeaux pour remédier aux problèmes d'infiltration d'eau dans les canaux UV\*.

Les travaux s'effectuent de l'extérieur et consistent principalement à :

- Excaver les matériaux granulaire au pourtour des cheminées et préparer le chantier;
- Protéger la membrane existante sur le toit des canaux autour des cheminées, incluant les réparations nécessaires à la toiture en cas de dommages;
- Nettoyer et préparer les surfaces de béton;
- Réaliser l'étanchéisation des cheminées avec une membrane de bitume élastomère;
- Raccorder la nouvelle membrane à celle de la toiture;
- Poser des bandes de scellement sur les joints de dilatation et sur les joints de construction;
- Remblayer l'excavation;
- Procéder à des tests d'étanchéité des ouvrages.

\*Nous entendons par "canaux UV" les canaux par lesquels s'écoule l'eau en amont et en aval des réacteurs à rayonnement ultraviolet.

## JUSTIFICATION

Un appel d'offres sur invitation a été lancé à quatre (4) entreprises pour remédier aux problèmes d'infiltration d'eau par les cheminées d'accès des canaux UV.

Deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission : 9140-2594 Québec inc.(Construction Arcade) et Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.

Un seul soumissionnaire a été jugé conforme, soit 9140-2594 Québec inc.(Construction Arcade). Tenant compte de l'écart entre le montant présenté par ce soumissionnaire et l'estimation interne et conformément à la Loi des cités et villes, il y a eu négociation avec ce seul soumissionnaire conforme. Ce dernier a présenté une soumission révisée au montant mentionné dans le tableau suivant :

Firmes soumissionnaires	Prix (avant taxes)	TPS (5%)	TVQ (9,975%)	Prix (toutes taxes incluses)
9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade)	85 917,00 \$	4 295,85 \$	8 570,22 \$	98 783,07 \$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	92 600,00 \$	4 630,00 \$	9 236,85 \$	106 466,85 \$

Il est donc recommandé d'accorder le contrat à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), le seul soumissionnaire conforme.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire n'est pas inscrit sur la liste du Registre

des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec les soumissions en date du 6 août 2013 et sera revalidée à la signature du contrat.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (incluant taxes)	Autre	Total (incluant taxes)
9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade)	98 783,07 \$	0,00 \$	98 783,07 \$
Dernière estimation réalisée (interne)	92 454,73 \$	0,00 \$	92 454,73 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			98 783,07 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			6 328,34 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			6,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 98 783,07 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux d'étanchéisation des cheminées des canaux UV.

La dépense est de 98 783,07 \$ taxes incluses, soit un coût net de 94 487,22 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale. Cette dépense est prévue au PTI 2013-2015 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 47 243,61 \$ dans le cadre du programme de subvention du Fonds canadien des infrastructures stratégiques (FCIS). La portion non subventionnée est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération ce qui ne laisse aucun impact à la charge des contribuables.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	94
Subvention	47
Réserve de l'eau de l'agglomération	47
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la

production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier,

- on ne pourra pas procéder à la mise en route des nouveaux procédés de désinfection;
- des réclamations pour jours de retard seront déposés par les entrepreneurs des lots d'installation des procédés de désinfection et pourraient atteindre quelque 300 000 \$.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat : octobre 2013

Réalisation des travaux : novembre 2013 à décembre 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le dossier respecte les encadrements et politiques suivants :

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle;
- Confidentialité des estimations dans les contrats;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Olivier TACHÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

André PÉPIN  
Ingénieur

**Tél :** 514 872-4721  
**Télécop.:** 514 872-2898

**ENDOSSÉ PAR**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Tél :** 514 872-3411  
**Télécop. :** 514 872-8623  
**Date d'endos. :** 2013-10-03

**Dossier # :1134474002**



**Dossier # : 1130660018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement culturel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger la résolution CE12 1219 signée le 1er août 2012. Autoriser le financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 140 000 \$ pour le projet de l'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow (3029) de l'arrondissement de Lachine - (Développement culturel).

Il est recommandé :

1. d'abroger la résolution CE12 1219 signée le 1er août 2012 autorisant un financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 200 000 \$ pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine;
2. d'autoriser un financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 140 000 \$ pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine;
3. d'autoriser les virements budgétaires requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Martin SAVARD **Le** 2013-09-25 09:38

**Signataire :**

Martin SAVARD

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1130660018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement culturel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Ne s'applique pas
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger la résolution CE12 1219 signée le 1er août 2012. Autoriser le financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 140 000 \$ pour le projet de l'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow (3029) de l'arrondissement de Lachine - (Développement culturel).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une somme de 200 000 \$ avait été accordée à l'arrondissement de Lachine dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow. Par contre, les économies annuelles d'énergie estimés seront plutôt de l'ordre de 23 333 \$ comparativement à 33 333 \$ suite à l'abandon de certains travaux. Ce projet rencontre toujours les critères d'admissibilité du financement par le Fonds énergie. L'arrondissement de Lachine consent à rembourser une somme d'environ 23 333 \$ par année pendant six ans à compter de 2016 et ce, jusqu'au plein remboursement de la somme de 140 000 \$ selon le calendrier suivant :

**Année Montant**

2016	23 333,00 \$
2017	23 333,00 \$
2018	23 333,00 \$
2019	23 333,00 \$
2020	24 334,00 \$
2021	24 334,00 \$

**Total 140 000,00 \$**

Le présent sommaire addenda vise à préciser les montants ainsi que les années du remboursement par l'arrondissement et ce, suite à la présence au sommaire décisionnel et aux diverses interventions d'une différence à leur égard. En effet, dans la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel 1130660018, on pouvait lire 23 333 \$, à compter de 2016. Dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement de Lachine, on pouvait lire 23 333 \$ à compter de 2015 jusqu'en 2018 et 23 334 \$ en 2019 et en 2020, alors que dans l'intervention de la Direction opérations budgétaires et comptables, on pouvait lire : 23 000 \$ à compter de 2016.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Carlos MANZONI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patrice POULIN  
Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514-872-1019

André Cazalais, chef de section  
Tél. : 514-872-2419

**Télécop. :** 514-180-3597

**Dossier # :1130660018**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130660018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement culturel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger la résolution CE12 1219 signée le 1er août 2012. Autoriser le financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 140 000 \$ pour le projet de l'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow (3029) de l'arrondissement de Lachine - (Développement culturel).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow, située au 3100, rue St-Antoine à l'intersection de la 32e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Il s'intègre dans le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques publiques (RAC). Le programme du projet prévoit agrandir le bâtiment existant de 1427 m<sup>2</sup> à 2621 m<sup>2</sup>. À l'issue d'un concours d'architecture lancé par l'arrondissement de Lachine à l'hiver 2010-2011, le projet de la firme Chevalier Morales, architectes a été désigné lauréat l'été suivant.

Suite à la préparation des plans et devis par l'équipe de professionnels externes, un appel d'offres pour le contrat général (no 5595) a eu lieu du 10 octobre au 26 novembre 2012. Cependant, le prix de la plus basse soumission conforme reçue a dépassé de 25 % l'estimation finale des coûts de construction par les professionnels. L'analyse des soumissions par les professionnels ne pouvait expliquer cet écart. En raison d'un doute quant à des irrégularités possibles, la Direction des stratégies et des transactions immobilières avait alors recommandé à l'Arrondissement de ne pas octroyer le contrat et de repartir un nouvel appel d'offres.

Un nouvel appel d'offres général (no 5630) a donc été lancé le 7 janvier 2013 avec pratiquement le même projet. Cependant, la plus basse soumission conforme reçue le 4 février 2013 dépassait de 26,6 % l'estimation finale des coûts de construction par les professionnels. Les coûts de construction du projet au mètre carré auraient alors été de quelque 4 200 \$ alors que la moyenne des projets précédents au RAC était plutôt de l'ordre de 3 500 \$.

Suite à des discussions entre l'administration de l'Arrondissement et celle de la Ville centre, il a été décidé qu'un contrat ne serait pas octroyé à ce montant et que le projet devait être revu à la baisse de façon à ce que les coûts de construction au mètre carré ressemblent au coût moyen des autres projets traités auparavant par le RAC.

En conséquence, après une telle révision du projet par les professionnels externes, un

nouvel appel d'offres général (le 3e) a été lancé avec succès. Selon la plus basse soumission conforme reçue, le prix au mètre carré a été abaissé à quelque 3 600 \$. Ainsi, un contrat de construction a été octroyé le 15 août 2013 et l'ordre de débiter les travaux a été donné la semaine suivante.

Dès le départ, le programme fonctionnel et technique du projet a fixé aux professionnels externes l'objectif ambitieux de concevoir un bâtiment permettant des économies de quelque 50 % par rapport au bâtiment de référence du code modèle canadien. Lors de la conception initiale, les simulations énergétiques ont démontré que les professionnels du projet avaient rencontré cet objectif. Donc, suite à une demande de l'Arrondissement faite avant le premier appel d'offres de construction, le comité exécutif a approuvé en août 2012 un financement maximal de 200 000 \$ du Fonds Énergie. Cette somme correspondait à six fois les économies annuelles anticipées de quelque 33 000 \$ par année telles que définies par les simulations au moment de la demande.

Toutefois, certaines mesures d'économie d'énergie ont été abandonnées lors de la révision du projet faite avant de partir le dernier appel d'offres en juin 2013 pour en abaisser les coûts de construction. Conséquemment, les économies d'énergie escomptées ont été réévaluées à la baisse à quelque 23 000 \$ par année. Somme toute, le montant maximal du financement du Fonds Énergie doit maintenant être révisé de 200 000 \$ à 140 000 \$.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA13 190246 15 août 2013** Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow;

**CA13 190212 15 juillet 2013** Annuler l'appel d'offres public de construction #5630 pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow;

**CA13 190017 11 février 2013** Annuler l'appel d'offres public de construction #5595 pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow;

**CE12 1219 1er août 2012** Autoriser le financement, par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 200 000 \$ pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow;

**CE10 1926 2 décembre 2010** Autoriser la poursuite du projet de la rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow (arrondissement de Lachine) au coût de 10 909 539 \$. Autoriser un montant maximal admissible dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (RAC) de 8 624 405 \$ nécessaire à la réalisation dudit projet. Autoriser, lors de l'octroi de contrats, les virements budgétaires jusqu'à concurrence du montant maximal permis.

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement de Lachine demande au comité exécutif, spécifiquement pour le projet de l'agrandissement et du réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow :

- d'abroger la résolution CE12 1219 du 1er août 2012 autorisant le financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 200 000 \$;
- d'autoriser le financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 140 000 \$ basée sur les économies d'énergies annuelles escomptées suite à la révision des simulations énergétiques faites en fonction du projet final selon lequel un contrat de construction a été octroyé.

Dans ces conditions, l'Arrondissement consent à rembourser, sur une période de 6 ans, une somme annuelle approximative de 23 000 \$ à compter de 2016 jusqu'au remboursement du montant total. Il est à souligner que les travaux doivent être complétés et qu'une année d'opération doit être écoulée pour déterminer les économies nettes réelles. Ces versements

seront ajustés en considérant, le cas échéant, les subventions versées au Fonds Énergie par les autres programmes de subventions.

## **JUSTIFICATION**

À l'été 2012, au moment où l'Arrondissement de Lachine a fait appel au Fonds Énergie et ce, avant même d'avoir lancé le premier appel d'offres de construction, des économies d'énergie annuelles d'au moins 33 000 \$ étaient prévues. Le montant du financement maximal par le fonds avait en conséquence été fixé à 200 000 \$, soit six fois les économies annuelles escomptées.

Au moment de réviser le projet pour en abaisser les coûts de construction au printemps 2013 après l'échec des deux premiers appels d'offres de construction, il est apparu que certaines mesures d'économie d'énergie incluses dans le projet initiale coûtaient beaucoup plus cher que prévu. En conséquence, il devenait impossible de les rentabiliser en six ans. Ces mesures ont donc été retirées, ce qui a eu un impact à la baisse sur les économies d'énergie envisagées de 33 000 \$ à 23 000 \$.

Toutefois, cette modification a permis d'abaisser de quelque 300 000 \$ les coûts de construction. En d'autres mots, l'investissement de 300 000 \$ qui aurait été requis pour générer une économie d'énergie annuelle additionnelle de 10 000 \$ aurait pu se rentabiliser en une trentaine d'année environ. Ce délai de récupération, cinq fois supérieur au seuil de rentabilité fixé à six ans, a pleinement justifié le retrait de ces mesures d'économie d'énergie non rentables.

La principale mesure qui a été retirée est la récupération de l'énergie solaire (mur trombe) devant assister les thermopompes. Pour ce mur trombe, les coûts relatifs à la structure avaient été sous-estimés au moment d'établir la rentabilité des mesures d'économie d'énergie lors de la conception.

Selon l'estimation des ingénieurs responsables du projet, l'économie annuelle d'énergie générée par ce projet sera dorénavant d'au moins d'une valeur de 23 000 \$. Cela représente une économie d'environ 30 % par rapport au bâtiment de référence du code modèle canadien. En conséquence, la somme maximale de 200 000 \$ initialement autorisée par le Fonds doit être corrigée à 140 000 \$.

Donc, une part de 140 000 \$ sera payée à même le Fonds Énergie pour financer les mesures d'économie d'énergie. Tout coût excédentaire éventuel sera payable à même l'enveloppe budgétaire du projet de base.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'Arrondissement remboursera la totalité du prêt de 140 000 \$ à raison de 23 333 \$ par année, à même les économies d'énergie réalisées à compter de 2016 et ce, jusqu'en 2021 inclusivement.

Toutefois ces versements seront recalculés une fois les subventions versées au Fonds d'énergie. Ces subventions seront versées directement au Fonds Énergie à la suite du parachèvement du projet selon les conditions particulières des programmes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow visait au départ une certification LEED-Or. Suite à l'exercice de rationalisation des coûts de construction du projet qui a précédé le dernier appel d'offres, l'objectif a été abaissé : une certification LEED de base est maintenant visée.

Dans un projet LEED, la majorité des crédits requis pour un niveau de certification donné

sont normalement atteints grâce aux économies d'énergie. En raison de la diminution des économies d'énergie prévues initialement, plusieurs crédits qui auraient initialement permis d'atteindre un niveau de certification supérieur ont été perdus.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La somme maximale de 200 000 \$ initialement autorisée par le Fonds doit être corrigée à 140 000 \$ pour s'assurer que l'Arrondissement puisse la rembourser en six ans seulement avec les économies d'énergie générées par les mesures implantées.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Chantier (14 mois) 19 août 2013 - 12 octobre 2014

Déménagements novembre - décembre 2014

Inauguration hiver 2015

Remboursement au Fonds Énergie par Lachine 2016 - 2021

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs en vigueur notamment au courrier budgétaire 98 émis le 10 juillet 2008 par le Service des finances.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Lachine , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Stéphanie HOULE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Lyne CHOINIÈRE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patrice POULIN  
Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514-872-1019

André Cazalais, chef de section  
514-872-5387

Carlos Manzoni, chef de division  
(remplacé par André Cazalais, du  
12 au 30 août 2013)

**Télécop.:** 514-280-3597

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-Josée BONIN  
Cadre en réaffectation

(En remplacement de Michel Nadeau, directeur  
Du 12 août au 2 septembre 2013)

**Tél :** 514-872-1103

**Télécop. :** 514 872-5279  
**Date d'endos. :** 2013-08-27

**Dossier # :1130660018**



**Dossier # : 1132327002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction principale , Service des affaires juridiques et affaires internes , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recevoir un don de 7 000 \$ à la mémoire de M. Jean-Baptiste Laguerre et affecter cette somme au budget du SPVM en faveur des jeunes participants au Mondial de Soccer

- 1- d'accepter un don de 7000 \$ de M. Joachim Laguerre en exécution des volontés de son frère M. Jean Baptiste Laguerre;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser le Service de la police de Montréal à affecter cette somme en faveur des jeunes participant au Mondial de Soccer;
- 3- d'autoriser le trésorier à émettre un reçu pour fins d'impôts;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc PARENT **Le** 2013-10-04 09:16

**Signataire :**

Marc PARENT

---

Directeur  
Police , Direction principale

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1132327002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction principale , Service des affaires juridiques et affaires internes , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recevoir un don de 7 000 \$ à la mémoire de M. Jean-Baptiste Laguerre et affecter cette somme au budget du SPVM en faveur des jeunes participants au Mondial de Soccer

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 18 août 2013, lors des activités du Mondial de soccer de Montréal, monsieur Joachin Laguerre, un citoyen de Montréal, a remis un chèque de 2 000 \$ au commandant Éric La Penna et un chèque de 5 000 \$ à l'assistant-directeur Patrick Lalonde, pour les activités du SPVM avec les jeunes de Montréal.

Monsieur Joachin Laguerre nous a informé que son frère, M. Jean-Baptiste Laguerre, à l'article de la mort, lui a demandé de distribuer une partie de sa succession aux jeunes pauvres d'Haïti et une autre partie aux organismes de Montréal, dont le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui s'occupent des jeunes, dont le Mondial de Soccer.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Depuis plusieurs années, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) réunit annuellement des équipes entraînées par des policiers et formées de jeunes âgés de 12 à 25 ans, provenant des quatre coins de l'île de Montréal.

Les jeunes participants, ainsi que les policiers qui les accompagnent, sont issus de plusieurs origines et habitent des quartiers différents.

L'événement contribue à changer le regard que portent les jeunes sur les policiers. Le Mondial de soccer 2012 du SPVM est donc une occasion de démystifier le rôle des policiers, de faire du sport et de créer des liens entre jeunes issus de communautés différentes.

**JUSTIFICATION**

Les vérifications effectuées par le SPVM confirment que M. Jean-Baptiste Laguerre est décédé et que les chèques remis sont des traites bancaires tirées sur la Banque Royale confirmant la disponibilité des fonds.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme de 7 000 \$ devrait être encaissée par la Ville de Montréal et affectée au Mondial de Soccer organisé par le SPVM pour respecter les dernières volontés du donateur.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La résolution du Comité exécutif sera transmise par le directeur du SPVM avec un mot de remerciement, cosigné par le maire et le directeur du SPVM, à M. Joachin Laguerre. Le Service d'Aide à la Communauté de la Région Sud, va souligner dans les médias locaux le don effectué par M. Laguerre.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier n'est que partiellement visé par l'encadrement C-RF-SFIN-D-13-003, puisque le don est effectué en espèces.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale DUPUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Patrice DOR)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain CARDINAL  
Chef des Affaires Juridiques et des Affaires  
internes (Avocat)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvain LEMAY  
Assistant-directeur

**Tél :** 514 280-3566  
**Télécop.:** 514 280-3613

**Tél :** 514-280-2602  
**Télécop. :** 514-280-2008  
**Date d'endos. :** 2013-09-13

**Dossier # :1132327002**



**Dossier # : 1130014002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception d'une contribution financière de 34 615.20 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2013-2014 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'autoriser la réception d'une contribution financière de 34 615.20 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2013-2014 ;
2. d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter ce montant pour le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-10-21 14:52

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

---

Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130014002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception d'une contribution financière de 34 615.20 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2013-2014 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le réseau Accès culture est membre de RIDEAU (Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis) depuis plusieurs années. RIDEAU est le plus important regroupement de diffuseurs culturels à travers le Québec. Il regroupe plus d'une centaine de diffuseurs membres ainsi qu'une dizaine de réseaux de diffuseurs.

Démarré en février 2008 en association avec RIDEAU, le programme *Les Entrées en scène Loto-Québec (ESLQ)* vise à favoriser la diffusion, à travers le Québec, d'artistes de la relève dans toutes les disciplines des arts de la scène (chanson, musique, théâtre, danse, arts du cirque, conte, humour, etc.). Ce programme permet de tisser des liens solides entre les joueurs clé du domaine du spectacle : les jeunes professionnels, les producteurs, les agents et les diffuseurs.

Ce programme vise principalement à :

- soutenir la diffusion des arts de la scène partout au Québec;
- encourager les artistes en émergence de toutes les régions du Québec, peu importe leur discipline;
- appuyer les artistes, les diffuseurs et les réseaux de diffusion dans toutes les étapes d'une tournée;
- permettre aux diffuseurs québécois de favoriser l'éclosion de talents prometteurs.

Ce programme est entièrement financé par Loto-Québec qui a conclu, avec RIDEAU, une entente pour la gestion de ce programme qui se fait en partenariat avec les réseaux régionaux de diffusion. Pour l'île de Montréal, deux réseaux participent au programme ESLQ, soit le réseau Accès culture et le réseau ADICIM qui regroupe les diffuseurs des villes reconstituées.

Pour la participation aux ESLQ, le soutien apporté par RIDEAU est de plusieurs ordres :

- soutien aux réseaux pour la sélection des candidatures d'artistes de la relève de leur région (5 000 \$ - pour l'île de Mtl)
- soutien des artistes sélectionnés (16) par les réseaux pour le dépôt de leur candidature à

RIDEAU pour la présentation d'une vitrine de spectacle à la Bourse RIDEAU (1 000 \$ / artiste)

- soutien des artistes sélectionnés (5) pour la présentation d'une vitrine à la Bourse RIDEAU (1 500 \$ / artiste)
- soutien des artistes pour chacune des représentations achetées par un diffuseurs (1 500 \$ max de 12 000 \$ / artiste)
- soutien aux diffuseurs pour les représentations d'un artistes de la relève sélectionnés (pour Montréal, 14 615.20 \$)
- soutien au réseau pour la promotion des artistes ESLQ qui tournent dans leur réseau (10 000 \$ - pour l'île de Mtl)

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1434 - Accepter le versement d'un montant de 38 940 \$ au réseau Accès culture, dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2012-2013, ce montant provenant d'une part du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis - RIDEAU (37 340 \$), et d'autre part de l'Association des diffuseurs culturels de l'île de Montréal - ADICIM (1 600 \$) et d'autoriser une dépense supplémentaire de 38 940 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet;

CE11 1142 - Accepter le versement d'un montant de 14 000 \$ du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) afin de permettre la présentation, dans les 19 arrondissements montréalais, d'une série de 20 spectacles dans le cadre de la tournée de *Les Entrées en scène Loto-Québec*.

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre du projet *Les Entrées en scène Loto-Québec 2013-2014*, les diffuseurs du réseau Accès culture et de l'ADICIM recevront 3 artistes de la relève. Il s'agit de Klô Pelgag, le Duo Fortin-Poirier et Les soeurs Boulay. Ces 3 artistes présenteront 25 représentations chez 23 différents diffuseurs de toute l'île de Montréal. Ces représentations se déroulent du 6 août 2013 au 13 avril 2014.

Tel que convenu dans l'entente avec RIDEAU, un soutien de 33 000\$ est alloué au réseau Accès culture pour la sélection, la promotion et la diffusion des spectacles des ESLQ 2013-2014. À cette somme s'ajoute une subvention supplémentaire de 1 615.20\$ suite à la répartition des surplus des années précédentes. La totalité de ce soutien, le 34 615.20\$, sera distribuée entre les 23 diffuseurs et les 3 artistes cités précédemment.

## **JUSTIFICATION**

Le montant remis par RIDEAU au réseau Accès culture permettra une gestion plus efficace des remboursements aux artistes et aux diffuseurs de l'île de Montréal ainsi que des déboursés liés à la promotion des représentations.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Certains coûts afférents à la sélection, promotion et à la diffusion de ces spectacles occasionnent des dépenses supplémentaires pour les diffuseurs du réseau Accès culture. Le montant de 34 615 \$ reçu de RIDEAU est prévu pour couvrir ces frais additionnels. Tel qu'entendu avec RIDEAU et compte tenu que le calendrier des représentations s'échelonne de l'été 2013 au printemps 2014, les sommes non dépensées en 2013 devront être reportées en 2014 et serviront à défrayer les coûts de la diffusion des spectacles présentés en 2014.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La gestion, par le réseau Accès culture, des activités du programme des ESLQ aura pour résultat de permettre la circulation à Montréal d'artistes en émergence provenant de partout à travers le Québec.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de promotion sera déposé à RIDEAU par le réseau Accès culture d'ici le début septembre.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Été 2013 Début de la tournée de les ESLQ 2013-2014  
Sélection des 6 candidats de Montréal pour la tournée 2014-2015  
Automne 2013 Campagne de promotion (placement média) pour les représentations de l'automne 2013  
Aide monétaire de 1000\$ par artistes pour la création de dossiers de candidature à la Bourse RIDEAU 2014  
Hiver/printemps 2014 Campagne de promotion (placement média) pour les représentations de l'hiver/printemps 2014  
Été 2014 Dépôt du bilan de la tournée de les ESLQ

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yanick THIBAUT  
Agent(e) de développement culturel

**Tél :** 514-872-4041  
**Télécop.:** 514-872-0981

#### **ENDOSSÉ PAR**

Paul LANGLOIS  
Chef de division

**Tél :** 514-872-5592  
**Télécop. :** 514 872-0981  
**Date d'endos. :** 2013-08-22

**Dossier # :1130014002**



**Dossier # : 1133673001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception d'une contribution financière de 1 000 \$ provenant du Festival Montréal en lumière pour la prestation de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre de la Nuit blanche / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'autoriser la réception d'une contribution financière de 1 000 \$ provenant du Festival Montréal à en lumière pour la prestation de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités tenues lors de la Nuit blanche ;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter ce montant pour la réalisation et la présentation de ces activités, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-10-21 19:10

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

---

Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133673001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception d'une contribution financière de 1 000 \$ provenant du Festival Montréal en lumière pour la prestation de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre de la Nuit blanche / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre d'histoire de Montréal a développé au cours des années une expertise reconnue en muséologie historique et en histoire orale. Sa mission révisée en 2010 comporte l'engagement suivant: « Il offre son expertise et travaille souvent en collaboration avec les groupes qui désirent retracer leur histoire et la diffuser. Il contribue ainsi à mettre en valeur la diversité culturelle de Montréal et promeut une meilleure compréhension interculturelle parmi les citoyens ». Le Centre d'histoire participe à plusieurs activités pan-montréalaises telles la Journées des musées montréalais, l'Opération patrimoine architectural de Montréal, les Journées de la culture et la Nuit blanche.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0334 - 20 mars 2013 : Autoriser des budgets additionnels de revenus de 5 790,90\$ provenant de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (2 938,65\$) et de la Commission scolaire de Montréal (2 437,50\$ et 414,75\$), et autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives.

**DESCRIPTION**

Le Centre d'histoire de Montréal réalise, depuis 2003, diverses activités culturelles (musique, danses swing et africaine, cinéma, etc.) dans le cadre de la Nuit blanche du Festival Montréal en lumière. Ces activités occasionnant des dépenses supplémentaires, le Festival Montréal en lumière offre une contribution à ses partenaires. Le Centre d'histoire souhaite affecter ce revenu aux dépenses reliées à la réalisation et à la présentation de cette activité.

**JUSTIFICATION**

Le Centre d'histoire collabore depuis 2003 à la Nuit blanche en présentant des activités ponctuelles, non prévues dans sa programmation régulière. Ces présentations nécessitent l'embauche d'artistes, performers, etc., en plus d'agents de sécurité, compte tenu du nombre élevé de visiteurs lors de l'événement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

<b>Budget additionnel revenu</b>	<b>2013</b>
AF Général Ville / Créd. associés à rev. dédiés / Centre d'histoire de Montréal - Budget additionnel / Musées et centres d'exposition / Subv. - Budget de fonct. - Autres org. / Autres programmes d'aide et de subventions / Nuit blanche	1 000.00 \$

<b>Budget additionnel dépenses</b>	<b>2013</b>
AF Général Ville / Créd. associés à rev. dédiés / Centre d'histoire de Montréal - Budget additionnel / Musées et centres d'exposition / Serv. Tech.- Sport, culture et événements publics/ Général / Nuit Blanche.	1 000.00 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

De par leur nature, ces activités contribuent à la démocratisation de l'histoire et du patrimoine, à la diversité et au dynamisme culturel et respectent les orientations du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation de ce budget additionnel permettra au Centre d'histoire de Montréal de poursuivre sa mission éducative, à établir de nouveaux partenariats et à soutenir son travail de mise en valeur de l'histoire et du patrimoine montréalais.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Communiqué, matériel publicitaire de « Nuit blanche à Montréal », édition 2013, et diffusion Web.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octobre à décembre 2012 : Recherche et préparation.
- Février 2013 : Présentation de l'événement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda ROUGEAU  
Assistante - Événements culturels

**Tél :** 872-0238

**Télécop.:** 872-9645

**ENDOSSÉ PAR**

Paul LANGLOIS  
Chef de division

**Tél :** 514 872-5592

**Télécop. :** 514 872-0981

**Date d'endos. :** 2013-09-23

**Dossier # :1133673001**



**Dossier # : 1135359001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction , Division du développement durable
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance de la Division du développement durable du Service de la qualité de vie vers l'arrondissement Saint-Léonard pour la poursuite d'un projet Quartiers 21 dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Il est recommandé:  
d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance de la Division du développement durable du Service de la qualité de vie vers l'arrondissement Saint-Léonard pour la poursuite d'un projet Quartiers 21 dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2013-10-11 17:52

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice principale  
Qualité de vie , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135359001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction , Division du développement durable
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance de la Division du développement durable du Service de la qualité de vie vers l'arrondissement Saint-Léonard pour la poursuite d'un projet Quartiers 21 dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme *Quartiers 21* s'inscrit dans l'action 13 "Aménager des quartiers durables" du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* .

Le programme *Quartiers 21* vise à soutenir l'implantation, à l'échelle locale, de projets favorisant le développement de quartiers durables :

- par la prise en compte des dimensions environnementale, économique et sociale dans les actions envisagées;
- par l'application des principes de développement durable;
- par la mise en oeuvre de projets qui s'inscrivent en continuité avec les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

Le programme est géré et financé conjointement par la Ville de Montréal et la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Le financement des projets s'étend sur une période de trois ans, conditionnel au dépôt de bilans satisfaisants et des budgets disponibles.

- Entre 2005 et 2008, douze projets ont été financés par le programme *Quartiers 21* ;
- en 2009, le programme *Quartiers 21* a été revu et bonifié;
- en 2010, trois nouveaux projets ont été financés par la Ville de Montréal;
- en 2011, un nouveau projet, ainsi que la poursuite de deux projets entamés, ont été financés par la Ville de Montréal;
- en 2012, quatre nouveaux projets, ainsi que la poursuite d'un projet entamé, ont été financés par la Ville de Montréal;
- en 2013, quatre nouveaux projets ont été financés par la Ville de Montréal;

- la poursuite d'un projet entamé demeure à financer par la Ville de Montréal en 2013.

### **Contributions financières municipales au projets du programme *Quartiers 21***

Arrondissement	2010	2011	2012	2013	Total
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	30 000 \$	25 000 \$			55 000 \$
Lachine	30 000 \$	50 000 \$			80 000 \$
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	22 000 \$		50 000 \$	30 000 \$	102 000 \$
Villeray-St-Michel-Parc-Extension		30 000 \$			30 000 \$
Ville-Marie			30 000 \$		30 000 \$
Le Sud-Ouest			30 000 \$		30 000 \$
Rosemont-La Petite-Patrie			30 000 \$		30 000 \$
Saint-Léonard			30 000 \$	<b>50 000 \$</b>	80 000 \$
LaSalle				30 000 \$	30 000 \$
Le Plateau Mont-Royal				30 000 \$	30 000 \$
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles				30 000 \$	30 000 \$
<b>Total</b>	<b>82 000 \$</b>	<b>105 000 \$</b>	<b>170 000 \$</b>	<b>170 000 \$</b>	<b>527 000 \$</b>

Notez que, durant la même période, la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal a contribué financièrement aux 19 projets actifs dans les arrondissements cités au tableau ci-dessus ainsi que dans les arrondissements Montréal-Nord, Ahuntsic-Cartierville et Verdun, à la hauteur de 998 000 \$.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 1229 - 14 août 2013 - Autoriser des virements budgétaires de 120 000 \$ en provenance de la Division du développement durable du Service de la qualité de vie, pour le démarrage de quatre (4) nouveaux projets Quartiers 21, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, dans les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (30 000 \$), Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (30 000 \$), Le Plateau-Mont-Royal (30 000 \$) et LaSalle (30 000 \$), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA12 13 0418 - 3 décembre 2012 - Accorder une aide financière de 30 000 \$ à Nature-Action Québec inc. pour le démarrage en 2013 du projet de développement durable de type Quartiers 21 « On sème dans le voisinage! ».

CE12 1883 - 14 novembre 2012 - Autoriser, dans le cadre des actions du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 170 000 \$ en provenance de la Division du développement durable pour le démarrage de quatre nouveaux projets Quartiers 21 dans les arrondissements Saint-Léonard (30 000 \$), Le Sud-Ouest (30 000 \$), Ville-Marie (30 000 \$), Rosemont-La Petite-Patrie (30 000 \$), et pour la poursuite d'un projet Quartiers 21 dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (50 000 \$).

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 -2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010 - 2015.

### **DESCRIPTION**

- Huit projets *Quartiers 21* sont actuellement en cours de réalisation.

- Après analyse du bilan 2012-2013 et de la planification 2013-2014 de l'un des projets en cours, le financement de sa deuxième année d'activité par la Division du développement durable de la Ville de Montréal est recommandé par le comité directeur du programme *Quartiers 21* .
- L'analyse des bilans et planifications des sept autres projets est en cours et le financement éventuel des deuxièmes ou troisièmes années d'activité des projets sera pris en charge par la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.
- La Ville de Montréal financera donc l'un de ces huit projets à la hauteur de 50 000\$.

### **Projet « On sème dans le voisinage »**

Arrondissement Saint-Léonard

Organisme promoteur : Nature-Action Québec - Écoquartier de Saint-Léonard

Le projet vise la réduction des îlots de chaleur et du ruissellement des eaux de pluie par la plantation d'arbres et la diminution de la surface asphaltée sur la rue Jean-Talon Est. Il souhaite aussi la mise en place de grands bacs de jardinage dans une école à proximité, fréquentée par 680 enfants du quartier. De plus, afin de contribuer à l'accessibilité de la rue commerciale pour les piétons, des aménagements sécuritaires destinés aux marcheurs et répondant aux besoins de ceux-ci seront proposés.

**Note** : Sont incluses aux pièces jointes, la description détaillée de ce projet, son bilan 2012-2013 et son plan d'action 2013-2014, ainsi que la répartition du financement des projets entre la Direction de la santé publique de Montréal et la Ville de Montréal et le cadre de référence du programme.

### **JUSTIFICATION**

Le projet répond à l'objectif poursuivi par cette action du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, soit de favoriser le développement de quartiers durables. Il a été retenu suite à un processus de sélection rigoureux, impliquant notamment une recommandation par un comité consultatif composé de représentants de plusieurs divisions de la Ville de Montréal, de la Direction de la santé publique de Montréal, ainsi que de membres des différents secteurs de la collectivité montréalaise. Après analyse du bilan 2012-2013 et de la planification 2013-2014 de ce projet en cours, le financement de sa deuxième année d'activité par la Division du développement durable de la Ville de Montréal est recommandé par le comité directeur du programme *Quartiers 21* .

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Afin de permettre l'allocation des fonds pour le projet « On sème dans le voisinage », la transaction financière se réalisera comme suit :

Un budget de 50 000 \$ en provenance de la Division du développement durable sera viré à l'arrondissement Saint-Léonard.

Ensuite, par le biais d'une décision du conseil de l'arrondissement Saint-Léonard, l'arrondissement Saint-Léonard versera 50 000 \$ à l'organisme Nature-Action Québec - Écoquartier de Saint-Léonard pour la poursuite de son projet « On sème dans le voisinage ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme *Quartiers 21* est l'une des interventions de la Ville de Montréal dans le cadre de l'orientation « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels » et plus précisément de

l'action 13 du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, « Aménager des quartiers durables ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le dossier est approuvé, il permettra de poursuivre un projet axé sur l'amélioration du cadre bâti à Montréal. Dans le cas contraire, la mise en oeuvre du programme *Quartiers 21* serait compromise de même que le partenariat financier avec la Direction de la santé publique de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Virements et déboursés effectués en 2013.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yann VERGRIETE  
Conseiller(ere) en planification

**Tél :** 514-868-4296  
**Télécop.:** 514 872-8146

#### **ENDOSSÉ PAR**

François MILLER  
Conseiller(ere) en aménagement- c/e

**Tél :** 514-872-2945  
**Télécop. :** 514 872-8146  
**Date d'endos. :** 2013-10-04

**Dossier # :1135359001**

CE : 30.006

2013/10/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1134501010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er juillet 2013 au 30 septembre 2013, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 septembre 2013, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-10-17 11:41

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134501010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er juillet 2013 au 30 septembre 2013, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il y a lieu de préciser qu'il s'agit du 3<sup>e</sup> rapport à être déposé aux instances pour l'année 2013. Par ailleurs, il y aura un dernier rapport pour l'année 2013 qui couvrira la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 décembre 2013, lequel sera transmis en début de l'année 2014.

Ainsi, dans le rapport ci-joint, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 septembre 2013, il est démontré qu'il y a eu trois (3) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

De plus, est joint au présent dossier décisionnel un rapport distinct, décrivant sommairement deux (2) mainlevées approuvées par le conseil municipal pour cette même période.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 1110 - 31 juillet 2013 - Prendre acte du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 30 juin 2013, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE13 0530 - 24 avril 2013 - Prendre acte du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 mars 2013, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE12 2095 - 19 décembre 2012 - Prendre acte du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 31 octobre 2012, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications;

CE11 0149 - 9 février 2011 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) en y remplaçant l'annexe A afin de refléter les modifications apportées par le budget 2011 ainsi que la réorganisation administrative;

CE07 1242 - 8 août 2007 - Adopter le « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) »;

CE02 1106 - 26 juin 2002 - Approuver le nouveau projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés », sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abroger le règlement intérieur RCE 02-003 sur le même sujet.

## **DESCRIPTION**

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 septembre 2013, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'un rapport distinct sur les mainlevées approuvées par le conseil municipal pour cette même période.

## **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Il est prévu qu'un dernier rapport trimestriel pour l'année 2013 sera présenté au comité exécutif au début de l'année 2014.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La présentation de ce rapport sur les mainlevées est soumise, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine LEFORT  
Chargée de soutien technique en immobilier

**Tél :** 514 872-2149

**Télécop.:** 514 872-8350

Linda BERTRAND  
Chargée de soutien technique en  
immobilier  
Tél. : 514 872-8189

Denis SAUVÉ  
Chef de section  
Tél.: 514 872-2125

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Tél :** 514 872-5493

**Télécop. :** 514 872-8350

**Date d'endos. :** 2013-10-16

**Dossier # :1134501010**